



Mutuelle Mip l'Entreprise Santé

Rapport sur la Solvabilité et la Situation financière Exercice 2023

Ce rapport contient 55 pages

Rapport approuvé au Conseil d'Administration du 3 avril 2024

• SYNTHÈSE ET VALIDATION

○ Synthèse

Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, Mutuelle Mip est soumise à la directive dite « Solvabilité II » pour les assureurs européens, à la suite de l'adoption de la directive 2009 relative à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice, modifiée en 2014 par la directive 2014/51/UE (« Omnibus II ») et transposée en droit français en avril 2015.

L'objectif de ce dispositif est d'établir un régime de solvabilité mieux adapté aux risques encourus par les assureurs et de construire un système commun à tous les membres de l'Union européenne. La nouvelle approche s'appuie sur 3 piliers :

- le Pilier 1 regroupe les exigences quantitatives, c'est-à-dire les règles de valorisation des actifs et des passifs, ainsi que les exigences de capital et leur mode de calcul ;
- le Pilier 2 recouvre les exigences qualitatives, c'est-à-dire les règles de gouvernance et de gestion des risques, dont l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« Own Risk and Solvency Assessment » - ORSA). Les résultats de cette évaluation sont communiqués à l'autorité de contrôle dans le cadre du processus de la supervision prudentielle ;
- le Pilier 3 concerne la communication d'informations au public et aux autorités de contrôle. Il vise à harmoniser au niveau européen les informations publiées par les organismes d'assurance ainsi que celles remises aux superviseurs.

○ Validation

Le présent rapport a été élaboré sur la base de :

- Des données de l'arrêté comptable aux normes sociales au 31/12/2023 ;
- Du rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté lors de sa séance du 21/03/2024 ;
- De la cartographie des risques revue à l'automne 2023 et présentée au Conseil lors de sa séance du 07/12/2023 ;
- D'établissement du bilan prudentiel au 31/12/2023, et des évaluations de capitaux requis en environnement Solvabilité 2 (SCR et MCR) ;
- De l'exercice ORSA 2023 (sur la base des comptes 2022).

Les travaux réalisés conduisent à un niveau de capital requis de 51,1 m€, en légère hausse par rapport à 2022 (notamment du fait du SCR de Souscription Santé). Le taux de couverture du SCR augmente et s'établit à 552% (contre 544% à fin 2022 et 560% à fin 2021), du fait de la hausse des fonds propres disponibles (hausse de leur valeur de marché).

Ce rapport permet également de présenter le système de gouvernance en place actuellement au sein de la mutuelle, et les évolutions menées pour intégrer pleinement les dispositions du référentiel Solvabilité 2.

Ce rapport a été validé par :

- La Direction Générale le 28/03/2024 ;
- Le Conseil d'Administration le 03/04/2024.

SOMMAIRE

● SYNTHESE ET VALIDATION	2
○ Synthèse	2
○ Validation	2
1 ACTIVITE ET RESULTATS	5
1.1 Activité	5
1.1.1 Description générale.....	5
1.1.2 Les évolutions de notre environnement.....	5
1.1.3 La mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale.....	8
1.1.4 Les faits marquants.....	9
1.1.5 Le développement.....	10
1.1.6 Les services supports et les systèmes d'information (assurés par le GIE Groupe Nation)	10
1.1.7 Les filiales et participations.....	11
1.2 Résultats de souscription	12
1.2.1 Les résultats techniques.....	12
1.2.2 L'aide sociale.....	13
1.2.3 Les frais de fonctionnement.....	13
1.3 Résultats des investissements	14
1.3.1 Le rendement comptable du portefeuille.....	14
1.3.2 La composition du portefeuille	14
1.3.4 Objectifs des investissements	16
1.3.5 Le résultat technique	16
1.3.6 Le résultat net	16
1.4 Résultats des autres activités	17
1.5 Autres informations	17
2 SYSTEME DE GOUVERNANCE	18
2.1 Informations générales sur le système de gouvernance	18
2.1.1 Le Conseil d'Administration.....	18
2.1.2 Comités ad hoc, délégation des responsabilités, commissariat aux comptes.....	18
2.1.3 Les commissions et comités	18
2.1.4 Droits à rémunération des membres de l'organisation.....	21
2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	21
2.2.1 Fonctions Clés	21
2.2.2 Compétences.....	22
2.2.3 Honorabilité.....	22
2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	22
2.4 Système de contrôle interne	25
2.4.1 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière	25
2.4.2 Conformité interne : respect des orientations stratégiques	27
2.4.3 Conformité externe : contrôle du respect des lois et règlements en vigueur.....	27
2.4.4 Procédure de contrôle de la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés	28
2.5 Fonction d'audit interne	28
2.6 Fonction actuarielle	28
2.7 Sous-traitance	29
2.8 Autres informations	29
3 PROFIL DE RISQUE	30
3.1 Le risque de souscription	31
3.2 Les risques de marché	32
3.3 Risque de défaut de contrepartie	32
3.4 Risque de Liquidité	33

3.5	Le risque opérationnel.....	33
3.6	Risques non pris en compte dans la formule standard (pilier 1)	33
3.7	Evaluation internes des risques et de la solvabilité – ORSA du 07/12/2023	33
3.7.1	Hypothèses de projection du scénario standard.....	34
3.7.2	Scénario 0 : Standard.....	37
3.7.3	Sensibilités.....	40
4	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	42
4.1	Actifs.....	42
4.1.1	Frais d'acquisition reportés.....	42
4.1.2	Actifs incorporels.....	42
4.1.3	Immobilisations corporelles pour usage propre	42
4.1.4	Placements.....	43
4.1.5	Autres actifs	44
4.1.6	Réassurance.....	45
4.2	Provisions techniques	45
4.2.1	Classification des produits selon les LoB (Lines of Business)	45
4.2.2	Méthode de calcul des provisions techniques	45
4.2.3	Changements des hypothèses.....	46
4.2.4	Réassurance.....	46
4.3	Autres passifs	47
4.3.1	Provisions autres que les provisions techniques.....	47
4.3.2	Impôts différés	47
4.3.3	Autres passifs	47
4.4	Méthodes de valorisation alternatives.....	47
4.5	Autres informations	48
5	GESTION DU CAPITAL.....	49
5.1	Fonds propres	49
5.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	49
5.2.1	SCR de souscription vie.....	49
5.2.2	SCR de souscription santé	50
5.2.3	SCR de marché	51
5.2.4	SCR de contrepartie	52
5.2.5	Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.....	52
5.2.6	SCR et MCR.....	53
5.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondés sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	53
5.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	53
5.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	53
5.6	Autres informations	53

1 ACTIVITE ET RESULTATS

1.1 Activité

1.1.1 Description générale

Mutuelle Mip est une mutuelle régie par le Code de la Mutualité.

Celle-ci est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR" située 4 place de Budapest - 75009 Paris. Le contrôleur est la Brigade numéro 1.

Mutuelle Mip dispose des agréments administratifs relevant du Code la Mutualité suivants :

- branche d'agrément 1 : Accidents,
- branche d'agrément 2 : Maladie,
- branche d'agrément 20 : Vie-décès,
- branche d'agrément 21 : Natalité / Nuptialité.

Mutuelle Mip commercialise des contrats d'assurance individuels et collectifs (obligatoires ou facultatifs). Les contrats commercialisés par Mutuelle Mip assurent les garanties suivantes :

- Assurance décès, notamment sous forme de Frais d'obsèques et de contrat vie entière ;
- Frais de soins ;
- Incapacité et invalidité d'employés du secteur privé (ainsi que le maintien de la garantie décès) ;
- Rente éducation et de conjoint en cas de décès.

Le commissaire aux comptes titulaire de la mutuelle est : ATHELA audit, 33 Avenue du Maine 75015 PARIS, représenté par M. Alban Massein.

Mutuelle Mip exerce son activité en France.

1.1.2 Les évolutions de notre environnement

En 2023, les remboursements de soins du régime général augmentent globalement de 2,5 %, malgré une baisse de 0,8 % pour les seuls remboursements de soins de ville. Hors remboursements forfaitaires (comme le forfait patientèle médecin traitants (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique...) et hors campagne de vaccination Covid, les remboursements évoluent, en données corrigées des variations calendaires, à +2,8 %, dont -0,3 % pour les soins de ville.

L'année 2023 a été marquée par la fin progressive des mesures exceptionnelles mises en place lors de la crise sanitaire : fin des arrêts de travail dérogatoires liés au Covid à partir du 1er février et retour à une prise en charge de droit commun par l'Assurance Maladie des tests PCR au 1er mars. Ainsi, les évolutions des postes concernés par ces prises en charge exceptionnelles (biologie médicale, infirmier et IJ) reflètent le fort ralentissement des dépenses liées au Covid.

En 2023, l'évolution des remboursements des honoraires médicaux et dentaires a été impactée au cours de l'année par la baisse du taux de remboursement des soins dentaires à compter du 15 octobre (la prise en charge par l'Assurance Maladie passant de 70 % à 60 %) et la revalorisation de la consultation des médecins de 1,50 € au 1er novembre. Les remboursements des soins dentaires ont progressé de +6,6 % sur les 9 premiers mois de l'année contre une diminution de -2,3 % sur le dernier trimestre. Les dépenses des soins des généralistes ont augmenté de 5,4 % sur les 2 derniers mois de l'année après une évolution de -0,8 % observée sur les 10 premiers mois. Enfin, l'évolution des remboursements des soins des spécialistes traduit une reprise d'activité permise par le recul de la crise sanitaire (+7,2 % en 2023).

Les remboursements de médicaments, avant prise en compte des remises, restent très dynamiques en 2023 : +6,8 % versus +7,5 % en 2022. Les dépenses sont principalement tirées

à la hausse par l'innovation thérapeutique (comme, par exemple, les traitements de l'amylose cardiaque, les antidiabétiques et certains anticancéreux).

Les remboursements des indemnités journalières se replient de 4,1 % sur l'année compte tenu du poids des indemnités journalières liées au Covid. A l'inverse, les dépenses d'IJ non liées au Covid croissent fortement (+6,2 %), portées notamment par un effet prix de +4,3 % lié aux revalorisations successives du Smic.

Les dépenses de transport évoluent rapidement en 2023 (+7,2 % en annuel). Cette évolution est principalement tirée à la hausse par des revalorisations tarifaires, en mars 2023 pour les taxis et au 1er novembre 2023 pour les transporteurs sanitaires, intervenues en compensation de la hausse des charges (en particulier des carburants).

Les remboursements des soins en établissements de santé, tous secteurs, progressent de 6,1 % en 2023. Cette hausse des dépenses est portée par les augmentations tarifaires de la campagne 2023.

Par ailleurs, le très fort niveau de taxes (13,27% pour les contrats responsables, 20,27% pour les autres contrats et la contribution de 0,8% (FPMT) entrée en vigueur début 2019) a continué à caractériser les garanties complémentaires Santé. Ces taux très élevés, plus que les frais liés mécaniquement à la gestion des contrats, continuent à significativement pénaliser les adhérents.

L'ensemble des acteurs du marché de la complémentaire santé continue de mesurer les impacts du 100% Santé sur les consommations des assurés. S'agissant de Mutuelle Mip, les garanties proposées étant relativement élevées, la dimension «comportementale» est prépondérante dans l'évolution des consommations médicales. En optique, le panier RAC0 (Reste à Charge zéro), peu utilisé sur le marché, l'est moins encore par les adhérents de Mutuelle Mip, et ne représente qu'une faible part de la dépense.

En 2023, le niveau des prestations a augmenté spécifiquement sur les postes Hospitalisation, Auditif, Orthopédie, Radiologie et Auxiliaires médicaux. Une attention particulière est portée sur la détection de fraudes toujours plus élaborées. Concernant le dentaire, le panier RAC0 et le panier maîtrisé représentent la moitié des dépenses en prothèses et Inlays/Onlays. Mutuelle Mip a organisé un suivi régulier des impacts du 100% santé.

Outre les contraintes administratives et l'instabilité des réglementations qui pèsent lourdement sur le fonctionnement des mutuelles, les exigences et les besoins nouveaux (lisibilité des grilles de prestations, résiliation infra-annuelle...) venant s'ajouter aux règles établies, l'aspect comportemental couplé à la dégradation généralisée de l'état de santé des Français, laisse craindre des coûts de prise en charge encore élevés. La baisse du taux de remboursement des soins dentaires par l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et la revalorisation de la consultation des médecins en 2023 engendreront une hausse des dépenses de santé pour le marché de la complémentaire en 2024.

1.1.2.1 Un déficit des comptes de la Sécurité sociale maladie attendu en baisse

Chiffres-clefs	2022 réel	2023 estimé	2024 prévu
Résultat Sécurité Sociale (Md€)	-19,7	-8,7	-10,5
Résultat Ass Maladie (Md€) hors FSV	-21	-9,4	-8,5
Dépenses de santé ONDAM (Md€)	247,2	247,6	254,9
Progression ONDAM (%)	3	0,2	2,9
Progression ONDAM hors covid (%)	6	4,8	3,2
Progression ONDAM soins de ville (%)	2,5	-2,4	3,2

(Source : Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024)

La Cour des Comptes rendra son avis fin juin prochain sur les comptes 2023.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) fixé chaque année dans le budget de la Sécurité Sociale était prévu pour 2023 à -1,2% et est estimé à +1,4%. Le niveau de l'ONDAM en 2023 s'élève ainsi à 247,6 milliards d'euros (au lieu de 244,1 milliards d'euros prévus dans la LFSS 2023).

La loi de financement de la Sécurité sociale contient notamment des mesures relatives à l'amélioration de l'accès aux soins, à des actions de prévention, à la perte d'autonomie et au handicap et à la lutte contre la fraude sociale.

1.1.2.2 Les évolutions des relations de Mutuelle Mip

Depuis le second semestre 2019, Mutuelle Mip a ouvert des négociations avec le Groupe AG2R La Mondiale. Ces discussions et le protocole d'accord ont été approuvés par l'Assemblée Générale 2020.

Parmi les principaux points du protocole figure l'adhésion à l'association AG.Mut à partir du 1er juillet 2020. Cette structure d'association est très proche de celle d'une Union de Groupe Mutualiste (UGM). Le protocole a une durée initiale de cinq ans à partir du 1er janvier 2021, puis est reconduit tacitement chaque année. Il prévoit la création d'un pôle de développement « Energie » avec AG2R. Ce secteur de développement est dédié à Mutuelle Mip.

Mutuelle Mip est représentée au travers d'AG.Mut, tant à l'Assemblée Générale qu'au Conseil d'Administration et au Bureau, et au Conseil d'administration de la sommitale d'AG2R La Mondiale. Mutuelle Mip reste autonome sur les plans financier et stratégique.

Le protocole prévoit une coopération dans le domaine commercial, assurantiel, la gestion métier, et, si souhaité, dans les services support, le réglementaire ou l'action sociale. Le suivi du protocole est effectué par un comité de pilotage.

Sa mise en œuvre effective a débuté le 1er janvier 2021.

Par ailleurs, Mutuelle Mip a maintenu ses relations avec ses partenaires membres du GIE Groupe Nation (avec la prise en gestion de Premavals au 01/01/2018 et le démarrage d'une gestion pour le compte de GSMC en 2019) et avec plusieurs mutuelles, institutions de prévoyance ou réassureurs. Il est à noter que l'entrée d'AG2R La Mondiale au sein du GIE Groupe Nation a été réalisée au 1^{er} juillet 2021 via la SA Prima.

1.1.2.3 Les évolutions de l'environnement professionnel

La relation entre Mutuelle Mip et l'UFIP, devenue UFIP Énergies et Mobilités (UfipEM), a fait l'objet d'un accord reconduit pour l'année 2023. La mutuelle maintient sa stratégie de développement raisonné veillant à en limiter les incidences financières, vers d'autres secteurs d'activité.

En 2020, la réforme des remboursements de frais de santé « 100% Santé » a modifié de nombreux processus de gestion et nécessité une pédagogie adaptée vers les adhérents pour préciser les effets de la réforme. Les modifications des modes de rémunération des professionnels de santé et de leur financement (contribution de 0,8% reversée aux médecins généralistes, frais de dispensation en pharmacie, transferts de marge des prothèses vers les soins en dentaire) continuent à impacter lourdement l'environnement professionnel de Mutuelle Mip. La résiliation infra-annuelle ouverte depuis le 1^{er} décembre 2020 alourdit nos procédures de gestion.

1.1.2.4 La place de Mutuelle Mip dans son environnement

Mutuelle Mip est en 2023 une mutuelle française reconnue en santé collective.

Mutuelle Mip est présente dans les salons et manifestations commerciales au contact des entreprises adhérentes et du courtage. Grâce à ses propres ressources commerciales et techniques (un Directeur général adjoint en charge de l'Offre, du Marketing et du Développement commercial, un directeur commercial, un directeur des partenariats, 3 commerciaux, une assistante technico-commerciale, une actuaire, un chargé de tarification, 2 juristes, un chargé de communication/marketing, 3 analystes), Mutuelle Mip répond de façon réactive aux appels d'offres tout en restant sélective. Mutuelle Mip reste prudente vis-à-vis des sollicitations correspondant à une situation de *dumping* commercial de plus en plus courantes. Le Directeur Commercial met en œuvre la politique commerciale définie par la direction générale et approuvée par le Conseil d'administration.

Mutuelle Mip continue de confier, sauf demande expresse du courtage, sa gestion au GIE Groupe Nation certifié ISO 9001. L'activité MPGS, effective sur le plan opérationnel depuis le 01/01/2015, est essentiellement gérée en délégation de gestion.

Il est toutefois à noter que le marché semble s'orienter chaque jour davantage vers le courtage et la délégation de gestion.

Le système d'information permet de traiter des contrats complexes (5 niveaux de garanties) afin de répondre aux demandes ponctuelles spécifiques. Il garantit la fiabilité des procédures certifiées utilisées ainsi que des adaptations rapides de la couverture santé d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises. Réglementation et inflation permanente des normes génèrent cependant une croissance de ses coûts qui dégrade fortement les gains de productivité réalisés grâce à l'évolution des processus de gestion.

Sa qualité de gestion, ses ressources financières, la qualité de ses outils informatiques et sa capacité à répondre à des cahiers des charges très élaborés font de Mutuelle Mip un organisme mutualiste en capacité d'être, avec le GIE Groupe Nation, l'interlocuteur des plus grands groupes qui partagent un intérêt pour le mouvement mutualiste.

1.1.3 La mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a décidé pour 2023 un niveau d'augmentation des cotisations qui, comme les années précédentes, est nettement inférieur à celui appliqué par la moyenne des organismes complémentaires santé tant en individuel qu'en collectif. Mutuelle Mip a, dès lors que l'équilibre du contrat le permettait, pratiqué une hausse inférieure à la croissance attendue des dépenses de santé. Cette décision renforce la compétitivité des offres de couverture santé de Mutuelle Mip tout en permettant - du fait d'une gestion prudente - le maintien d'une situation financière saine. La forte évolution (+6,9% au 01/01/2023) du PMSS (souvent retenu comme critère contractuel d'actualisation des cotisations), contrairement aux années précédentes a permis d'inhiber l'effet de la dérive des frais de santé, pour les contrats concernés.

- Les hausses de cotisations pour 2023 sont, sauf déséquilibre constaté, inférieures à la croissance des frais de santé constatée sur le plan national, malgré le maintien d'une croissance de fond de ces dépenses. Le produit historique de la mutuelle, « Mip Base / Mip Plus », est fermé à la commercialisation, et a, quant à lui, fait l'objet d'une hausse de +1,5% pour Mip Base et +0,5% pour Mip Plus au 1^{er} janvier 2023. Ce choix a été rendu possible par le renforcement régulier de la structure financière de la mutuelle mis en œuvre ces dernières années par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de Mutuelle Mip.
- Les cotisations des garanties destinées aux Jeunes ont été augmentées de plus de 3%.

Pour les contrats spécifiques les plus importants, des évolutions le plus souvent comprises entre +3% et +7% ont pu être appliquées. Les taux de hausse pratiqués tiennent compte de l'équilibre économique constaté pour chaque contrat afin d'assurer la pérennité de la couverture proposée aux adhérents. Conformément aux engagements pris en Assemblée Générale, les contrats déficitaires, ou dont l'amélioration des résultats n'est pas envisageable sur un horizon de 3 ans, ne sont pas reconduits.

1.1.4 Les faits marquants

1.1.4.1 Les accords de partenariat

Voir 1.1.2.2 Les évolutions des relations de Mutuelle Mip.

1.1.4.2 Le suivi de la stratégie de la Mutuelle Mip

Les activités de Mutuelle Mip en 2023 ont été menées en tenant compte des axes retenus dans le cadre de la politique commerciale définie par le Conseil d'administration et la Direction générale.

- Assurer la pérennité de Mutuelle Mip au service de ses adhérents et dans le respect de ses valeurs
- Mettre en œuvre une croissance maîtrisée
- Étudier le rapprochement avec d'autres partenaires en conservant pour la mutuelle une autonomie certaine et une indépendance financière, en participant à un développement structuré et apportant bénéfiques aux deux partenaires.
- Piloter la gestion de Mutuelle Mip pour viser un résultat équilibré
- Conserver un niveau de marge de Solvabilité suffisant pour garantir son indépendance.

Dans le respect de ces objectifs, la mutuelle a privilégié, en 2023, le meilleur contrôle de ses activités.

1.1.4.3 Les évolutions de l'organisation

La certification ISO 9001 a été reconduite pour la dix-septième fois en juin 2023, deuxième année d'un sixième cycle triennal. La certification ISO 9001 couvre l'ensemble des services de gestion et services connexes du GIE Groupe Nation.

1.1.4.4 Evénements 2023

A effet du 1er janvier 2023, Mutuelle Mip est devenue membre du Groupe TVA Groupe Nation, dont l'assujetti unique est le GIE Groupe Nation.

1.1.4.5 Evénements post-clôture

Suite à la décision de ne pas accepter l'augmentation de loyer proposée par le bailleur, décision a été prise de rechercher un nouveau siège social au plus près de l'existant et perturbant au minimum la vie quotidienne des collaborateurs. Le déménagement du siège social de la mutuelle au 107, rue Saint-Lazare, Paris 9e est prévu en avril 2024.

1.1.5 Le développement

La relance du développement initiée en 2021 s'est confirmée en 2022 et en 2023 avec une accélération de l'activité commerciale. Cette dernière a permis à Mutuelle Mip d'augmenter significativement le nombre d'adhérents avec une hausse de 9 630 nouvelles personnes, soit +10,9%, pour un total de 98 195 au 31 décembre 2023. Si cette hausse marque clairement le virage stratégique de Mutuelle Mip pris en 2021, elle reste à consolider et poursuivre sur les années à venir.

Le développement de Mutuelle Mip s'inscrit toujours avec la même volonté de veiller aux équilibres financiers face aux investissements que peut nécessiter celui-ci.

Ainsi, un Comité de souscription réunissant Direction Générale, Direction Technique et Direction Commerciale se réunit régulièrement afin d'étudier avec la plus grande attention chaque opportunité commerciale, et d'inscrire chaque dossier dans le cadre de notre stratégie.

La pérennité de notre mutuelle et sa santé financière restent les objectifs phares de sa stratégie de développement.

1.1.6 Les services supports et les systèmes d'information (assurés par le GIE Groupe Nation)

Les points majeurs de l'activité 2023 sont :

- La dématérialisation du traitement des factures fournisseurs,
- La poursuite des travaux pour la mise en place d'un site internet à destination des entreprises clientes de Mutuelle Mip,
- Les apports du programme Energie (optimisation des services de gestion)
- La préparation du déménagement du siège de la mutuelle en 2024,
- La systématisation des tests d'intrusion et de phishing,
- L'automatisation du traitement des flux DSN (radiations, etc.) en cours de développement
- L'accélération du chantier de dématérialisation (décomptes...)
- La livraison du traitement automatique des radiations via la DSN
- La livraison du projet Tiers Payant Généralisable (TPG)
- La livraison du projet « Doc en ligne » permettant l'accès dans l'Extranet Adhérent aux documents dématérialisés (nouvel onglet « Mes documents »)
- La mise en place du Tiers Payant Hospitalier via almerys qui embarque la mise en conformité ROC (tiers-payant réglementaire avec les établissements hospitaliers)
- La prise en compte des évolutions récurrentes de normes de flux d'échanges informatisés pour les dispositifs PASRAU (Prélèvement À la Source pour les Revenus AUTres), DSN, Agira (l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance), FICOVIE (fichier des contrats d'assurance vie), et l'amélioration d'automatisations et de contrôles,
- La poursuite des évolutions de l'infrastructure et des logiciels pour maintenir les niveaux de service et de sécurité, avec notamment un audit externe,
- La veille technologique sur les évolutions du marché susceptibles de pouvoir améliorer nos systèmes d'information.

Mutuelle Mip, à travers le GIE Groupe Nation, améliore la digitalisation de ses processus et continue à participer au développement du progiciel GraphTalk AIA, dont le GIE Groupe Nation a la propriété des sources, et à maintenir toute son attention sur la relation avec notre prestataire de services DXC Technology.

1.1.7 Les filiales et participations

1.1.7.1 Les créations 2023

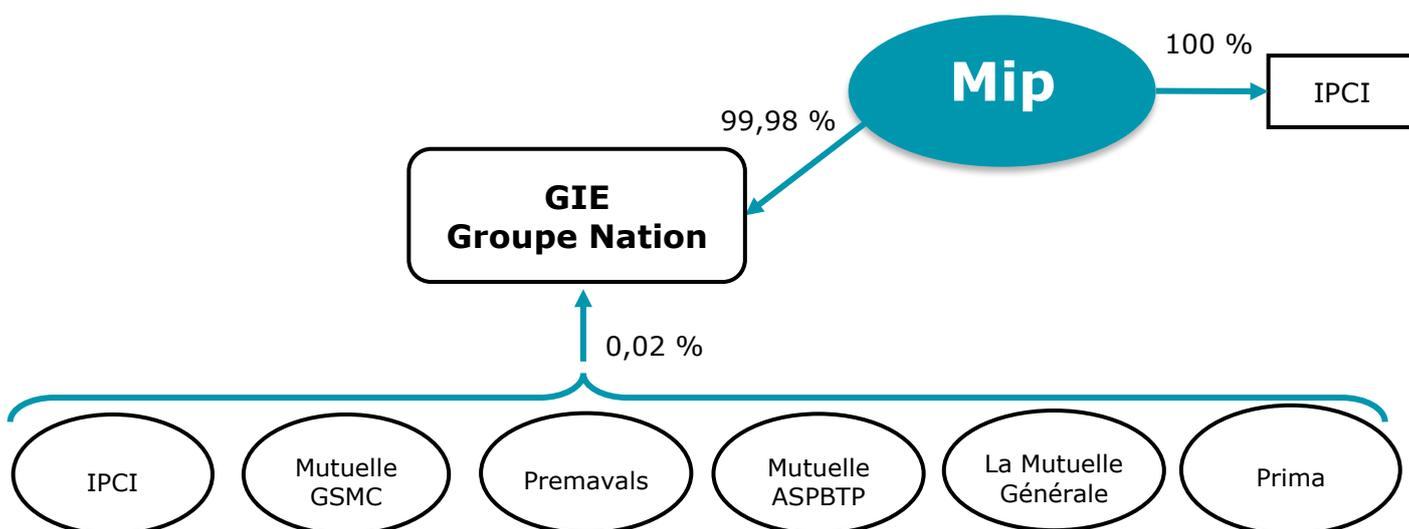
Aucune création n'a été réalisée en 2023.

1.1.7.2 Les évolutions 2023

Il n'y a pas eu d'évolution sur le périmètre de Mutuelle Mip. Sa composition au 31/12/2023 est la suivante :

- GIE Groupe Nation : Mutuelle Mip détient à fin 2023, 26 535 parts, soit 99,98 % du capital du GIE Groupe Nation.
- IPCI : suite à la transformation d'IPCI en SASU, Mutuelle Mip en détient 100 % des actions. L'activité de ce cabinet de courtage interne est réduite au minimum.

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2023



1.2 Résultats de souscription

1.2.1 Les résultats techniques

1.2.1.1 Garanties non vie : Complémentaire Santé et Prévoyance

Cotisations : Mutuelle Mip a enregistré, en 2023, 97,50 m€ de cotisations non vie nettes de réassurance et de taxes, contre 91,35 m€ en 2022, en hausse de 6,15 m€, soit +6,7 %.

Les cotisations nettes se ventilent entre 17,15 m€ pour les garanties individuelles (Mip Individuel, Vital, Santé, Extra, CMEI, Jeunes, ex-Mpgs) et 80,35 m€ pour les garanties collectives (Mip Entreprises, contrats spécifiques, 100%Forme, Filiassur, Tepee, ex-MPGS...).

La revalorisation des cotisations unitaires est conforme à la proposition du Conseil d'Administration visant à garantir la capacité de Mutuelle Mip à présenter un ratio de couverture de la marge de solvabilité supérieur ou égal à 400 %, confirmée et approuvée par l'AG 2009 d'Orléans, ce qui a permis de répondre aussi aux exigences de Solvabilité 2.

Prestations : les prestations non vie nettes de réassurance ont atteint 78,27 m€ en 2023 contre 74,77 m€ en 2022, soit une hausse de 4,7 %. L'évolution des prestations unitaires n'est pas homogène selon les différentes garanties proposées.

Intermédiation : en 2023, Mutuelle Mip a eu recours, comme les années précédentes, à l'intermédiation. Le montant des cotisations nettes encaissées dans ce cadre est de 15,47 m€, les prestations sont estimées à 12,62 m€. Le recours à l'intermédiation n'est effectué par Mutuelle Mip qu'à la demande expresse de ses entreprises adhérentes du fait de l'augmentation des taux globaux de chargement qu'implique l'intermédiation.

Le montant des commissions d'apport versées a été de 1,78 m€ sur l'exercice 2023. Un rapport sur le recours à l'intermédiation est présenté à l'Assemblée Générale de la mutuelle. Conformément à la réglementation et malgré l'opposition de certains courtiers, les entreprises adhérentes sont informées des conditions de l'intermédiation.

Délégation de gestion :

Mutuelle Mip a eu recours en 2023 à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers, tels que Ageo, Cipres, Cpms, JP Colonna, Hemos, Henner, Helium, WTW, Verlingue, Mercer et S2H en santé et Filiassur en IJ-hospi. La délégation de gestion représente 32,14 m€ de cotisations HT, des prestations versées de 24,86 m€ et des commissions de 6,42 m€.

Pour son activité Mpgs, Mutuelle Mip a eu recours en 2023 à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers : Cegema, ECA, Mutua, Collecteam et Sologne Finances. Cette activité concerne 5,59 m€ de cotisations HT, des prestations versées de 2,75 m€ et des commissions de 0,78 m€.

1.2.1.2 Garanties vie

Ces garanties concernent les prestations de prévoyance (participation aux frais d'obsèques...) incluses dans certains de nos contrats complémentaires santé (Mip Plus, Plus/2...) ou proposées indépendamment (Mip Obsèques...) ainsi que les contrats prévoyance de Mutuelle Mip. L'activité ex-Mpgs est plus importante sur des produits de type Obsèques, qui, lorsqu'ils sont à paiement échelonné, sont appelés « Vie Entière ».

Cotisations vie (nettes de réassurance) : 4,49 m€ en 2023 contre 4,55 m€ en 2022 soit -1,4 %.

Prestations (nettes de réassurance et de frais) : 2,60 m€ en 2023 contre 2,23 m€ en 2022 soit +16,6 %.

Intermédiation : à l'instar de son activité, Mip a recours à l'intermédiation principalement pour les garanties Frais d'obsèques ou décès, en inclusion des couvertures proposées en santé et prévoyance.

Délégation de gestion : Mutuelle Mip, essentiellement pour la marque Mpgs, a recours à la délégation de gestion auprès d'organismes tiers (4,85 m€ de cotisations, 2,13 m€ de prestations et 0,64 m€ de commissions).

1.2.2 L'aide sociale

Pour 2023, les prestations d'action sociale se répartissent de la manière suivante :

Libellé	Nombre de dossiers	Montant (€)
Attributions exceptionnelles	7	5 140
Exonération de cotisations	520	272 908
Rentes handicapés	85	67 889
Bourses de vacances	14	19 293
Subventions	4	24 400
Autres (cotisations CCAH)		3 300
Total	630	392 930

Concernant les réservations subventionnées en établissements, Mutuelle Mip conserve un droit de réservation prioritaire sur 39 places (personnes âgées et handicapées).

Le budget maximum voté par l'Assemblée Générale pour 2023 était de 600 000 €.

1.2.3 Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement directs ou facturés à Mutuelle Mip sont de 32,88 m€ contre 29,76 m€ en 2022 (ces frais incluaient une reprise de provisions pour engagements sociaux de 1,13 m€ ; hors reprise, ils se montaient à 30,89 m€). Les frais 2023 comprennent 9,6 m€ de frais de courtage direct contre 10,36 m€ en 2022.

Les charges par nature se répartissent de la façon suivante :

Libellé	Montant (k€)
Rémunérations et charges sociales	7 573
Frais de personnel extérieur	2 194
Frais de locaux	1 463
Frais d'affranchissement et téléphonie	293
Amortissements	462
Tiers payant et télétransmission	179
Frais de Communication	354
Impôts et taxes	933
Entretien et maintenance informatique	489
Honoraires et autres services extérieurs	2 048
Déplacements et réceptions	225
Divers	2 573

L'année 2023 a été celle du programme « Energie », programme d'optimisation et de modernisation des services de gestion, pour un montant de 1,3 m€.

La rubrique "divers" comprend essentiellement la dotation aux provisions pour risque et charge pour 2,2 m€.

Par ailleurs, notre mutuelle a cotisé à différents organismes mutualistes dont principalement la FNMF pour un total de 363 k€.

Enfin, Mutuelle Mip a réglé en 2023, 15,21 m€ au titre de la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) et verse par ailleurs 0,32 m€ de TCA (Taxe sur les Conventions d'Assurance) pour des garanties autres que Santé.

1.3 Résultats des investissements

1.3.1 Le rendement comptable du portefeuille

L'exercice a été marqué par une reprise des marchés actions, après la chute observée en 2022 suite au déclenchement de la guerre en Ukraine et par un redressement des marchés obligataires, suite à la décrue des taux en fin d'année 2023. Nos deux Fonds Communs de Placement (Mip Gestion et Invest n°79) sont globalement repassés en situation de plus-value latente. Traditionnellement, la mutuelle préfère capitaliser sur ces 2 FCP plutôt que de détacher des coupons.

Nos portefeuilles obligataires ont encore pâti en première partie d'année de la hausse des taux. La valorisation des actifs sous mandats (hors FCP) et des livrets, y compris surcote /décote, passe de 115,36 m€ à fin 2022 à 118,77 m€ à fin 2023. Le portefeuille sous mandat a dégagé sur l'exercice 2023 un rendement comptable de +3,35%. Au 31 décembre 2023, le portefeuille de la mutuelle sous mandat est repassé en situation de plus-value latente.

1.3.2 La composition du portefeuille

Les placements de Mutuelle Mip sont en quasi-totalité en valeurs mobilières (monétaire, obligataire et actions).

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Valorisation hors mandats (k€)			
Valeur d'achat	225 147	224 807	224 215
<i>dont Comptes sur livret</i>	5 929	5 934	4 007
Valeur boursière	238 012	210 474	226 203
<i>dont Comptes sur livret</i>	5 929	5 934	4 007
Plus/moins-values latentes hors Mandats	+12 865	-14 333	+1988
Valorisation Mandats taux (k€)			
Valeur d'achat	120 813	114 681	118 103
Coupons	1 499	1 496	1 654
Plus/moins-values latentes Mandats	+7 521	-7 059	+663
Répartition des mandats (%)			
Monétaire, Obligataire	100%	100%	100%
Rendement comptable des Mandats	1,97%	-0,44%	3,35%
Rendement comptable des FCP	2,23%	1,76%	0,12%
Rendement comptable des Livrets	0,10%	0,59%	2,95%
Répartition du portefeuille géré en VM (%)			
Actions	12,89%	12,37%	9,22%
Monétaire, Obligataire	87,11%	86,39%	89,71%
Immobilier	0%	1,24%	1,07%

Les actifs autres que le portefeuille titres, filiales et participations (GIE Groupe Nation, IPCI) représentent moins de 1 % des actifs de Mutuelle Mip.

1.3.3 Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE)

En 2022, conformément aux normes comptables, une dotation de la PRE au tiers avait été constatée au compte technique non vie à hauteur de 3,2 m€ et au compte vie à hauteur de 1,6 m€. En compensation, afin de passer à la règle de la PRE au huitième, 3,0 m€ avaient été constatés en « Autres produits non techniques ». La dotation nette de la PRE s'élevait ainsi à 1,8 m€.

En 2023, compte tenu de la forte remontée des valorisations actions et des portefeuilles obligataires en fin d'année, ces provisions ont été intégralement reprises. On observe ainsi le phénomène inverse dans les comptes 2023 et une PRE ramenée à zéro.

1.3.4 Objectifs des investissements

Le Conseil d'Administration a validé les propositions du Comité des Placements sur les choix de portefeuille. La performance du portefeuille a été largement positive en 2023, avec un rallye de fin d'année sur les actions et une légère baisse des taux également fin 2023. Pour rappel, en 2022, du fait du déclenchement du conflit en Ukraine en février 2022 et à la réaction inédite et massive des banques centrales pour faire face au retour de l'inflation, le portefeuille de la mutuelle avait pâti de la baisse concomitante des valorisations actions et obligataires. Le portefeuille est à nouveau globalement en situation de plus-value latente à fin 2023.

Les placements Mutuelle Mip privilégient des valeurs mobilières présentant une liquidité élevée afin de permettre en cas de besoin la vitesse de réactivité souhaitée (monétaire, obligataire et actions).

Mutuelle Mip définit ses hypothèses de produits financiers dans un environnement de baisse des taux, au moins à moyen terme. L'exposition de Mutuelle Mip au risque de change est ponctuelle et très limitée.

La constitution de provisions à long terme conduit la mutuelle à continuer à adapter sa politique de placements, en renforçant le portefeuille d'actifs constitué en fonction de la durée de ses engagements. Mutuelle Mip a légèrement augmenté l'exposition actions, une tendance d'amélioration ponctuelle de l'environnement économique ayant été envisagée.

Les gestionnaires communiquent chaque semaine à la direction de la mutuelle les éléments de valorisation et de performance des placements. Ils lui communiquent également chaque mois un compte-rendu des mouvements effectués pendant le mois.

1.3.5 Le résultat technique

Le résultat technique des opérations non vie (Santé) est positif en 2023 de 4,13 m€ contre un déficit de 2,77 m€ pour l'exercice 2022. Celui-ci prend en compte une hausse des provisions pour sinistre à payer de 0,9 m€, une reprise de la provision pour risque d'exigibilité de 3,2 m€ liée à la hausse des marchés financiers (*voir supra 1.3.3*), ainsi qu'une reprise de la provision pour vieillissement de la population (PVP antérieurement libellée PRC) de 5,33 m€. Cette provision permet la couverture du montant de PVP pour l'ensemble des garanties mutualisées de Mutuelle Mip sur la base de l'application des tables TGH05 et TGF05. Le montant cumulé des PVP constituées à fin 2023 est de 66,85 m€.

Le résultat technique des opérations vie est positif de 4,13 m€ contre un résultat positif de 0,12 m€ en 2022, incluant une reprise brute de la provision pour risque d'exigibilité de 1,6 m€ liée à la hausse des marchés financiers (*voir supra 1.3.3*)

1.3.6 Le résultat net

Mutuelle Mip, en tant que mutuelle, est depuis le 1^{er} janvier 2014 soumise intégralement au régime fiscal de droit commun en matière d'impôt sur les sociétés (IS).

Le résultat net, après produits des placements et impôt est excédentaire de 2,64 m€. Compte tenu des retraitements fiscaux pratiqués, le montant d'IS s'établit à 1,79 m€.

En 2022, le résultat net, après produits des placements et impôt était excédentaire de 2,22 m€. Le montant d'IS était de 23 k€ (crédit).

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent de 2 635 571,14 € au poste « Autres réserves » le portant ainsi à 218 944 893,99 euros.

1.4 Résultats des autres activités

Mutuelle Mip a fait le choix de ne pas pratiquer d'autres activités.

1.5 Autres informations

Pas d'autres informations.

2 SYSTEME DE GOUVERNANCE

2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1 Le Conseil d'Administration

2.1.1.1 Sa composition

Le Conseil d'Administration de Mutuelle Mip est composé de 27 administrateurs au maximum. La liste des administrateurs en fonction est fournie en annexe.

2.1.1.2 Les mandats exercés par les administrateurs

L'annexe présente la liste des mandats d'administrateurs mutualistes exercés par chacun des administrateurs au cours de l'exercice 2023, avec un montant global des sommes versées aux administrateurs de 28 652,49 €.

2.1.1.3 Formation

Dix-huit administrateurs ont participé le 26 avril 2023 à la session de formation « Les fondamentaux de Solvabilité 2 ».

Un administrateur a suivi le 20 avril 2023 la formation : « Comprendre et accompagner la transformation digitale ».

Un autre a suivi la formation : « Certificat d'administrateur d'une entreprise d'assurance par action ou formule mutuelle » qui s'est déroulée entre le 19 janvier au 16 juin 2023.

2.1.2 Comités ad hoc, délégation des responsabilités, commissariat aux comptes

Mutuelle Mip a maintenu tout au long de l'exercice 2023, comme les années précédentes, un cycle de réunions de travail. Les groupes de travail réunissent en tant que de besoin le Trésorier général, la direction de la mutuelle représentée par son Directeur général, les services comptables et le Commissaire aux comptes et ses équipes.

- Préparation de la clôture des comptes
- Suivi des placements
- Contrôle interne

2.1.3 Les commissions et comités

2.1.3.1 La Commission « Sociale »

La commission Sociale s'est réunie six fois en 2023 pour examiner les demandes de recours au fonds social ainsi que des demandes de subventions. Lors de sa réunion du 27 septembre 2023, elle a reconduit les conditions d'attribution des exonérations de cotisations pour certains adhérents non-imposables.

2.1.3.2 La Commission « des Contrats et des Engagements »

La Commission s'est réunie deux fois en 2023 :

- Le 28 juin 2023
- Le 1er décembre 2023

Lors de sa réunion du 28/06/2023, elle a présenté le bilan de la campagne commerciale 2022, les objectifs et principes 2023 ainsi que le plan d'action commerciale 2023. La situation du produit Tepee a été présentée.

Elle a communiqué les résultats de sa campagne 2022 soit 102 162 adhérents en janvier 2023, en hausse de 14% par rapport à janvier 2022. Elle a prévu comme objectif une hausse de 2 000 adhérents et a présenté les 5 axes d'action de son plan commercial.

Le 06/12/2023, la Commission a fait le point sur l'action commerciale 2023 menée sur les dossiers sur mesure ainsi que sur les actions commerciales sur les gammes actives et dossiers standards 2023.

Les cinq gammes actives (Energeo2, Ehpap, Tepee, Premavals, BVP) ont été présentées.

Un point a été fait sur les grands comptes en portefeuille. Au global pour 2023, face à une augmentation de la consommation médicale qui a connu une dérive importante s'ajoutant aux nouvelles mesures réglementaires, les majorations passées en 2023 n'ont pas suffi à redresser ces contrats. Certains contrats devront se voir appliquer une très forte majoration pour un retour à l'équilibre à court/moyen terme.

2.1.3.3 Le Comité « des Placements »

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2023.

Le Comité du 15 février 2023 a fait un point sur les marchés, en soulignant que la sphère financière n'avait jamais connu une perte de valeur concomitante de même ampleur sur l'environnement obligataire et sur les actions (- 17% de baisse sur la classe obligataire et - 10% sur la classe action en 2022). Une présentation de la situation des marchés, les performances de fonds sur l'année 2022 de LFDE, d'Amundi et du rendement comptable du mandat BNP (position à fin novembre 2022) a été faite. Le Comité a rappelé le suivi de la mise en place de la stratégie de placements portant sur la pondération plus importante de la part action, l'initiation de l'exposition immobilière et les ajustements des mandats Vie et non Vie BNP. Le Comité a terminé par une présentation sur l'évolution des taux (courts et longs) sur 2022 et leur impact sur la valorisation des fonds Mutuelle Mip.

Le 9 mai 2023, la séance a été consacrée à l'environnement économique, à la situation des marchés, aux performances des fonds sur l'année 2023 de LFDE, d'Amundi, du rendement comptable du mandat BNP (position à fin avril 2023) et du Fonds immobilier UBS et le cumul des 4 fonds. Le Comité a rappelé la stratégie de placements portant sur la pondération plus importante de la part action et l'initiation de l'exposition immobilière avec un objectif d'investissement immobilier diversifié géographiquement et sectoriellement auprès de UBS.

Le 20 octobre 2023, la séance a été consacrée à l'environnement économique, à la situation des marchés et aux performances des fonds sur l'année 2023 de LFDE, d'Amundi, du rendement comptable du mandat BNP et du Fonds immobilier UBS et le cumul des 4 fonds. Un rappel sur la stratégie de placements a été fait.

Le 7 décembre 2023, un point a été fait sur l'environnement économique, les marchés, les performances des fonds sur l'année 2023 de LFDE (au 01.12.2023), d'Amundi (au 01.12.2023), du rendement comptable du mandat BNP (en valeur boursière à fin novembre 2023), le Fonds immobilier UBS et le cumul des 4 fonds à fin novembre 2023. Le Comité a rappelé la stratégie de placements portant sur la pondération plus importante de la part action et l'initiation de l'exposition immobilière avec un objectif d'investissement immobilier diversifié géographiquement et sectoriellement auprès de UBS.

2.1.3.4 Le Comité « des Risques et des Audits »

Le Comité s'est réuni deux fois en 2023.

Le 16 mars 2023 en présence du Commissaire aux Comptes, les comptes provisoires 2022 ont été présentés par la comptabilité.

La séance a ensuite été consacrée à l'examen du rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes au Comité des Risques et des Audits. Il s'oriente vers une certification sans remarque. Il développe deux points clés : le périmètre de la PVP et les développements liés à la poursuite de Tepee.

Un point sur le plan d'audit 2023 ainsi que sur les précédents audits non résolus a été fait. Il est fait état du plan d'audit interne 2023 et du programme 2023 qui intègre une revue d'audit des délégataires Colonna et Aster. Il est prévu un audit au 4^{ème} trimestre 2023 pour la gestion déléguée.

Concernant le risque cyber, un point est fait sur les actions en cours ainsi qu'une présentation d'un nouveau tableau de bord de suivi du risque d'intrusion.

Le seuil d'appétence au risque approuvé par le Conseil d'administration est de 400%. Le ratio de solvabilité devrait se situer autour de 550% en 2022 contre 560% en 2021.

Le 29 novembre 2023, l'objet de la réunion du Comité est de présenter les activités des fonctions clés pendant l'année 2023 et de faire approuver le programme des travaux pour 2024.

Le Commissaire aux Comptes présente le programme d'audit et de cadrage 2024. Quatre points clés d'audit sont identifiés. Un point d'attention est porté sur la demande de qualification/quantification des risques potentiels pesant sur les flux des délégataires.

Fonction clé Actuariat :

La principale évolution sur 2023 a été l'arrivée d'un pilote de la Gestion Déléguée permettant de centraliser et d'accentuer les travaux de contrôles et la réalisation des contrôles des flux lors du croisement des positions techniques entre la mutuelle et les délégataires. Les axes et actions à poursuivre pour l'exercice 2024 ont été présentés au Comité. Les principaux axes de la politique de souscription et de développement à poursuivre en 2024 ont également été présentés.

Deux campagnes de phishing ont été réalisées en 2023 et les résultats se sont révélés moins bons qu'en 2022. Les personnes concernées ont été sensibilisées. En 2024, en complément des campagnes de phishing, il est prévu une autre sensibilisation plus forte, un kit de bonnes pratiques pour les nouveaux arrivants et un e-learning obligatoire pour tous.

Fonction clé Audit : Un point est fait sur l'évolution de l'organisation du Contrôle interne avec l'arrivée en septembre 2023 d'un responsable de la gestion déléguée.

L'avancement du plan d'audit de 2023 est présenté. Tous les points sont planifiés pour être finalisés d'ici la fin de l'année. Seul le point concernant l'audit du délégataire Colonna est reporté à 2024.

Le plan d'audit 2023 est présenté et met l'accent, en particulier, sur l'audit du délégataire CPMS (gestionnaire du dossier Tepee). L'audit de la trésorerie a été réalisé en interne de septembre 2022 à avril 2023 ainsi qu'un audit des feuilles de dépenses de septembre 2022 à novembre 2023.

L'audit de suivi de la certification ISO 9001 a eu lieu en juin 2023. Les non-conformités relevées ont été traitées.

Le programme 2024 des audits est présenté au Comité. Sur recommandation des CAC, il est

prévu à la prochaine réunion de mars 2024 un programme pluriannuel.

Fonction clé Gestion des risques : La cartographie des risques de Mutuelle Mip a permis d'identifier un catalogue de 192 risques, mesurés par un couple fréquence/sévérité. Au total, 11 risques (dont 2 nouveaux risques en 2023) ont été classés dans la catégorie « élevés ou significatifs » et font l'objet d'un suivi particulier.

2 risques ont fait l'objet d'une revue à la hausse : risque de déviation de la sinistralité et risque de litige avec les réassureurs.

Dans ce cadre, les plans d'action de suivi des risques financiers et des risques opérationnels (risque de contractualisation, risque cyber, risque fraude) ont été présentés au Comité. Le risque « homme clé » sera présenté lors d'un prochain comité.

Fonction clé Conformité : L'avancement du plan de contrôle pluriannuel a été présenté au Comité. Le nouveau plan de contrôle 2024/2027 sera mis à jour pour prendre en compte l'évolution de Mutuelle Mip et de la priorisation nécessaire de points de contrôle et de leur importance. En 2023, des sessions de formation ont été réalisées auprès du personnel pour les sensibiliser aux changements réglementaires.

A.1.1.1 La Commission « Statuts-Elections »

La commission Statuts-Elections s'est réunie sept fois en 2023 pour travailler sur la préparation des élections des administrateurs et des délégués qui se dérouleront en 2024. Les résolutions portant sur les Statuts et le Règlement intérieur ont été approuvées par l'Assemblée générale de Mutuelle Mip qui s'est tenue les 25 et 26 mai 2023.

2.1.4 Droits à rémunération des membres de l'organisation

2.1.4.1 Dépenses engagées pour les administrateurs

Aucune indemnité n'est versée à un administrateur Mutuelle Mip. Seuls des frais sont remboursés, pour un montant global de 28 652,49 € en 2023. A titre d'information, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2023, la commission des Risques et des Audits 2 fois, la commission des Contrats et des engagements 2 fois, le comité des placements 4 fois.

2.1.4.2 Directeur général

Monsieur Loïc FLICHY a été nommé dirigeant opérationnel de Mutuelle Mip en avril 2020.

2.1.4.3 Transaction importante intervenue sur l'exercice 2023

Aucune transaction importante n'a été conclue sur l'année 2023 avec des personnes exerçant une influence notable sur la mutuelle ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

2.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

2.2.1 Fonctions Clés

Le conseil d'administration du 29 mai 2015 a défini les fonctions clés ; elles sont attribuées aujourd'hui de la manière suivante :

- Actuariat : François FAGOT, jusqu'en mai 2023, remplacé temporairement par Yuna LE GALL sous la responsabilité du Directeur Général, le temps du recrutement d'un nouveau responsable, Lyne TELOU, en décembre 2023 ;
- Audit Interne : Bernard DALPHINET ;

- Conformité : Brigitte MACLEAN, Secrétaire Générale, nommée par le conseil d'administration de Mutuelle Mip du 19 mai 2022 ;
- Gestion des risques : Yuna LE GALL, responsable du service comptabilité et contrôle de gestion, nommée par le conseil d'administration de Mutuelle Mip du 23 juin 2022, à effet du 1er juillet 2022.

Les fonctions clés ont été auditionnées par le comité des risques et des audits du Conseil d'administration de Mutuelle Mip en décembre 2023.

2.2.2 Compétences

Mutuelle Mip a historiquement toujours confié la fonction de Trésorier général à un élu ayant exercé des fonctions financières dans une entreprise internationale. Le Trésorier général de Mutuelle Mip, Monsieur Edouard FILHO est dans ce cas. Il est diplômé d'HEC.

Le Conseil d'Administration de Mutuelle Mip comprend d'anciens cadres supérieurs d'entreprises (Secrétaire général, DRH...). Plus des deux tiers des administrateurs Mutuelle Mip sont administrateurs depuis plus de 10 ans et ont acquis par leur mandat une bonne connaissance des problématiques des métiers et des risques des mutuelles.

Le Directeur Général est un dirigeant expérimenté du secteur assurantiel. Il est diplômé de l'INTEC et titulaire du DECF.

2.2.3 Honorabilité

Mutuelle Mip demande à chaque nouvel administrateur de lui transmettre un extrait de casier judiciaire. Cette demande est renouvelée tous les 2 ans.

2.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La méthode d'Analyse et d'évaluation des risques pour tenir compte de la possibilité d'occurrence des risques et de leur gravité potentielle, ainsi que de l'environnement et des mesures de maîtrise existantes initialement mise en place avec la méthode AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité) a été complètement refondue en 2016 pour s'appuyer sur le référentiel de l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes).

Le processus repose prioritairement sur la détermination d'un niveau d'appétit aux risques en cohérence avec la stratégie et les objectifs de la mutuelle, facilitant, ainsi, le pilotage dynamique du profil de risque.

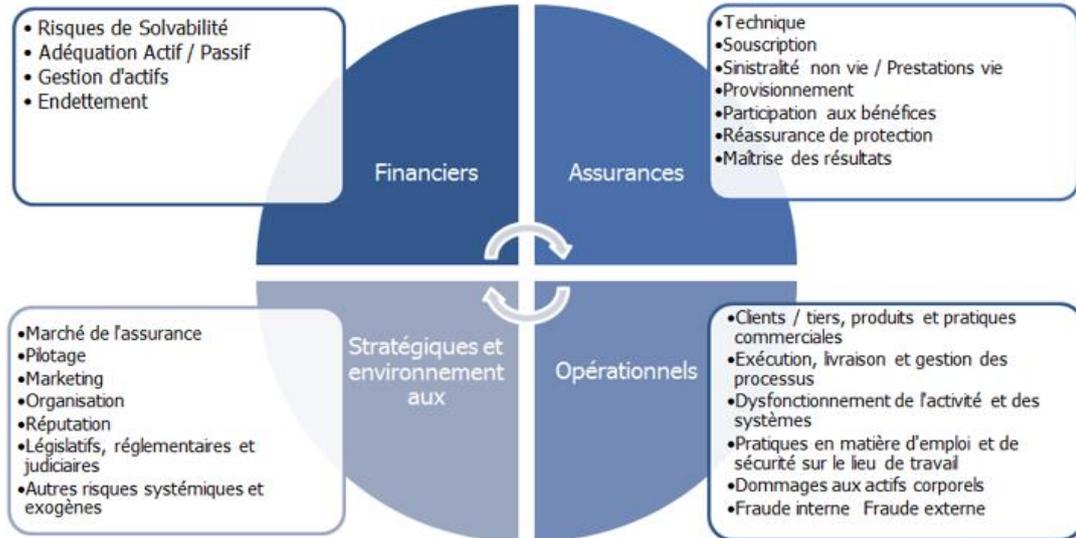
Ce niveau d'appétit est défini par les administrateurs principalement au regard de l'ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité de Mutuelle Mip.

Ce processus garantit, de plus, le suivi de l'adéquation entre le profil de risque et la capacité financière de Mutuelle Mip à couvrir les risques (via ses fonds propres) comme exigé par la Directive Solvabilité 2.



■ Cartographie des risques : 192 risques ont été analysés

- la définition du profil de risques passe par la réalisation d'une cartographie tous risques
- Cartographie élaborée à partir du Référentiel  (Institut français de l'audit et du contrôle internes) selon 4 grand risques



Mesure de l'impact des risques analysés

Impact = Fréquence x sévérité

Qualification des risques

Les risques identifiés dans cette cartographie ont été classifiés selon deux axes : fréquence / sévérité.

Pour chacun de ces 2 critères, une note de 1 à 4 est affectée à chaque risque, avec l'échelle suivante :

- **Fréquence**

- 1 : Risque exceptionnel (1 à 2 fois en 5 à 10 ans)
- 2 : Risque rare (1 fois tous les 3 à 5 ans)
- 3 : Risque probable (moins de 5 à 10 fois par an)
- 4 : Risque très probable (plusieurs fois par an)

- **Sévérité** (risque quantifiable)

- 1 : Faible (1 à 5% du résultat)
- 2 : Modéré (de 5 à 10% du résultat)
- 3 : Significatif (de 10 à 30% du résultat)
- 4 : Elevé (+ de 30% du résultat)

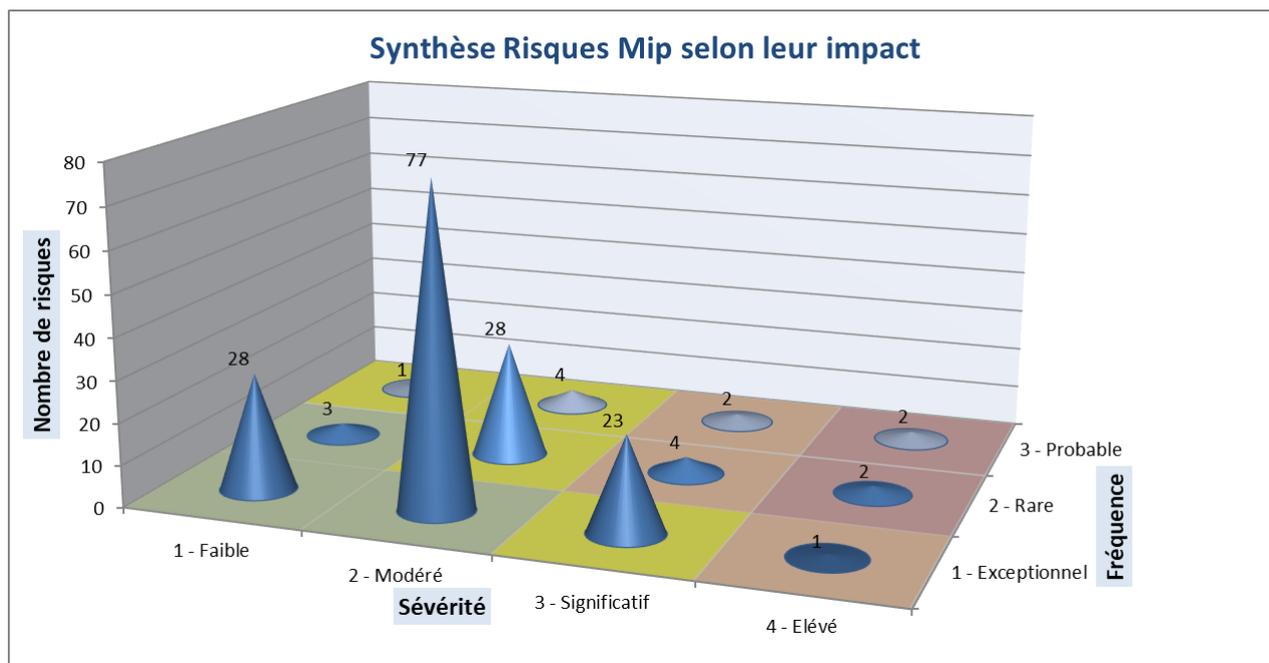
Pour les risques non quantifiables, se poser la question : cela va-t-il nous coûter cher ?

Ces deux notes permettent ensuite de définir l'impact, avec la définition suivante : Impact = Fréquence x Sévérité.

La mesure d'impact permet ensuite de classer les risques en fonction de la matrice suivante :



Un plan d'action pluriannuel en découle : actuariat, audit, conformité, ...



Suite à une année 2022 marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les pénuries énergétiques et de matières premières, la chute des marchés actions et la hausse brutale des taux et de l'inflation, plusieurs risques avaient été majorés, en particulier :

- Les risques liés à la gestion d'actifs (R103) : conséquence d'une évolution des taux d'intérêt sur la valeur des actifs obligataires et évolution défavorable des marchés actions) ;
- Les autres risques systémiques et exogènes (R407) : inflation et guerre.

Ils appartiennent respectivement aux familles de risques financiers et stratégiques et environnementaux.

En 2023, ceux-ci demeurent élevés ou significatifs : l'inflation, bien qu'en baisse, est restée forte (plus de 4%) ; la hausse des taux s'est poursuivie ; enfin, un conflit s'est déclenché en Israël le 7 octobre 2023.

Les risques assurantiels sont également en hausse en 2023, en particulier, les risques de déviation de la sinistralité (dérive naturelle, transferts de l'Assurance maladie...) et le risque de litige avec un réassureur.

Les principaux risques de Mutuelle Mip sont ainsi le risque de marché, le risque de souscription et enfin le risque opérationnel. Le niveau élevé du risque de marché est contextuel. Le poids du risque opérationnel s'explique notamment par la part significative des activités de souscription et de gestion externalisée auprès de courtiers partenaires. Afin de réduire ce risque, Mutuelle Mip met en œuvre des procédures de contrôles sur ces partenaires, et procède régulièrement à des audits sur pièces.

La procédure PRC QUA-06 Identification et évaluation des risques présente la démarche.

Les Risques potentiels sont suivis au travers de tableaux de bord de l'ensemble des Processus ; les Risques survenus sont suivis au travers des Relevés d'incidents et d'accidents et de leur analyse en Revue de Direction.

Un outil de suivi des incidents opérationnels a par ailleurs été déployé au sein de Mutuelle Mip début 2017. Il est alimenté par les différents responsables de service et les responsables des fonctions clés Risques, Conformité et Actuariat sont informés dès qu'un nouvel élément y est enregistré.

Un outil de pilotage du profil de risques de Mutuelle Mip a été mis en place pour valider la cohérence de l'appétence de Mutuelle Mip aux risques avec les montants de couverture correspondants (impacts sur le Besoin Global de Solvabilité ou BGS). Cet outil évolue selon les constats et résultats correspondants aux risques de souscription, de contrepartie, de marché, de vie et les risques opérationnels.

Par ailleurs, Mutuelle Mip a adhéré à l'association ALFA (Agence pour la Lutte contre la Fraude à l'Assurance) en décembre 2018 et continue à déployer progressivement ses services.

Les processus et procédures de *reporting* sont décrits dans le cadre de la certification ISO.

2.4 Système de contrôle interne

2.4.1 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

2.4.1.1 Principes et points clés d'analyse

2.4.1.1.1 Comptes annuels et exercice social

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations de Mutuelle Mip conforme au plan comptable des mutuelles. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments d'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte le montant du fonds d'établissement, les réserves de toutes natures, le compte de résultat récapitulatif des produits et les charges de l'exercice, l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ainsi que tous documents exigés par les lois et règlements en vigueur.

Les cotisations sont comptabilisées en cotisations émises. Les prestations sont comptabilisées en prestations émises.

Le contrôle de cohérence se fait entre les cotisations et prestations en gestion et en comptabilité.

2.4.1.1.2 Application des règles comptables

Le plan comptable 2001 des mutuelles, des unions et des fédérations est appliqué.

Les principes comptables fondamentaux sont respectés à savoir :

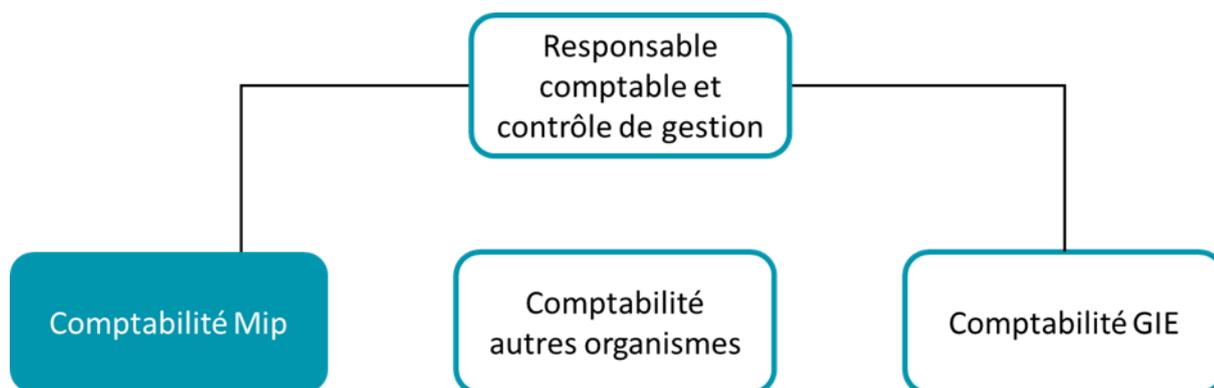
- La régularité et sincérité des écritures,
- L'image fidèle,

La prudence, ainsi que les règles d'établissement des comptes :

- Permanence des méthodes comptables,
- Continuité de l'activité,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,
- Coût historique.

2.4.1.2 Organisation générale et ressources

Organigramme du service comptabilité et contrôle de gestion :



La comptabilité de Mutuelle Mip est assurée par une équipe comptable qui a en charge d'autres comptabilités, notamment celle du GIE de moyens communs aux différentes structures du groupe.

Organisation et sécurité des systèmes d'information

La gestion de la comptabilité s'appuie sur le logiciel SAGE 100, actualisé régulièrement, et recouvre les domaines suivants :

- Comptabilité Générale ;
- Comptabilité Analytique ;
- Comptabilité Fournisseurs ;
- Gestion des Immobilisations ;
- Comptabilité Clients.

Les logiciels suivants sont également utilisés :

- MOYENS DE PAIEMENT (SAGE) pour le règlement des fournisseurs,
- SAGE ACS pour le traitement automatisé des factures fournisseurs,
- SAGE DIRECT (Protocole EBICS) pour les transmissions bancaires sécurisées (norme SEPA)
- SAGE Fiscalité pour les déclarations de TVA,
- ISIE (Interpréteur comptable) pour l'alimentation du logiciel SAGE.

L'ensemble des éléments informationnels comptables sont dans un environnement dédié et sécurisé. Ils sont sauvegardés chaque jour, une copie est archivée en interne (coffre ignifugé) et une deuxième copie à l'extérieur (société d'archivage).

Le stockage de l'archivage des données comptables est conforme à la réglementation en vigueur.

2.4.1.3 Le trésorier général

Le trésorier général effectue ou fait effectuer les opérations financières de Mutuelle Mip et fait tenir la comptabilité. Il est chargé du paiement des dépenses engagées par le président et fait encaisser les sommes dues à Mutuelle Mip. Il fait procéder selon les directives du conseil d'administration à l'achat, à la vente et, d'une façon générale, à toutes les opérations sur les titres et valeurs.

Il prépare et soumet à la discussion du conseil d'administration :

- Les comptes annuels et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ;
- Le rapport prévu au paragraphe m) et le plan prévu au paragraphe n) de l'article L.114-9 du code de la mutualité ;
- Les éléments visés aux paragraphes a) c) d) et f) ainsi qu'aux deux derniers alinéas de l'article L.114-17 du code de la mutualité ;
- Un rapport synthétique sur la situation financière de Mutuelle Mip.

Sans préjudice des délégations de pouvoirs au directeur général, le trésorier général peut, sous sa responsabilité et son contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration, confier à un ou des salariés qui n'ont pas le pouvoir d'ordonnancement, notamment le responsable du service comptable, l'exécution de certaines tâches qui lui incombent et leur déléguer sa signature pour des objets nettement déterminés. Il est secondé par le trésorier général adjoint.

2.4.2 Conformité interne : respect des orientations stratégiques

Le Contrôle interne est une politique définie par le Conseil d'Administration de Mutuelle Mip et les dirigeants et validée sur ses incidences opérationnelles par le personnel en charge. La politique est définie pour garantir de façon pérenne la tenue des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

S'agissant du volet conformité, une cartographie des risques a été établie et est revue annuellement par un comité ad hoc qui rapporte au conseil d'administration. Elle reprend les risques légaux, réglementaires et juridiques dans les domaines suivants :

- Mutualité-Institutionnel (conformité au Code de la Mutualité)
- Partenariats (conventions, intermédiation, réassurance...)
- Financier-Fiscal
- Produits-Services (Code de la Mutualité, Contrats responsables...)
- Social-Santé-Sécurité
- Sécurité Information (Sécurité, de protection du secret et de la confidentialité, RGPD, CNIL)
- Protection de la Clientèle

Une veille juridique interne et externe (experts) est en place pour s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur.

Quand une évolution légale ou réglementaire concerne la mutuelle, elle est inscrite dans le tableau des Risques de Conformité pour être traitée dans le cadre général de la Maîtrise des Risques.

Par ailleurs, Mutuelle Mip s'assure :

- Du respect des orientations stratégiques fixées par les organes dirigeants,
- De l'atteinte des objectifs fixés sur le plan financier (suivi budgétaire et contrôle de gestion)
- De la qualité de l'information comptable et financière
- De la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés
- De la conformité des opérations, de la protection de sa clientèle et de la satisfaction de ses clients
- De la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

2.4.3 Conformité externe : contrôle du respect des lois et règlements en vigueur

Une procédure de Veille Juridique a été établie dans le cadre de la certification ISO dès avant la mise en place de Solvabilité 2.

Quand une évolution légale ou réglementaire concerne la mutuelle, elle est inscrite dans le tableau des Risques de Conformité pour être traitée dans le cadre général de Maîtrise des Risques.

2.4.4 Procédure de contrôle de la conformité interne des pratiques d'acceptation, de tarification du risque, de cession en réassurance et de provisionnement des engagements réglementés

Nos tarifications pour les affaires nouvelles se basent sur des consommations nationales par secteur et tranches d'âge.

Différents niveaux de contrôles sont effectués selon l'importance du portefeuille à tarifier. En cas de besoin, un cabinet d'actuariat externe ou un réassureur est sollicité pour une tarification contradictoire, un arbitrage pouvant être rendu par la direction générale.

Le calcul des provisions réglementaires est effectué par notre service actuariat avec l'aide d'un cabinet actuaire conseil sur la base des exigences connues du superviseur, des normes fixées par l'Institut des Actuaires ou de la réglementation comptable.

2.5 Fonction d'audit interne

Une note de politique d'audit interne a été établie :

La politique d'audit interne est définie par le Conseil d'Administration de Mutuelle Mip et les dirigeants et validée sur ses incidences opérationnelles par le personnel en charge. La politique est définie pour garantir de façon pérenne la tenue des objectifs d'optimisation et de sécurisation des opérations tant métiers que financières, comptables, ou sociales.

S'appuyant sur la cartographie des risques, la politique d'audit interne a été définie en intégrant le cycle annuel de revue de la qualité des opérations.

En complément de ces cycles annuels des audits sont réalisés sur pièces ou sur site auprès des organismes délégataires par une équipe mixte composée d'un prestataire externe sur les aspects comptables et de salariés Mutuelle Mip sur les aspects techniques, métiers et systèmes.

La politique est revue annuellement par le comité des risques et des audits qui rapporte au conseil d'administration. Le président du Comité des risques et des audits est le Trésorier général. Le Président du comité des risques et des audits n'occupe aucune fonction clé telle que définie par la directive 2009/138/CE.

Mutuelle Mip veille à ce que l'entreprise de provenance du Président du Comité des risques et des audits soit reconnue pour sa culture du contrôle (délégation, supervision, programmation, documentation, tâches séparées, indépendance, coût vs risque).

La fonction clé audit interne est chargée de veiller, lorsque les missions d'audit sont réalisées par les salariés du GIE Groupe Nation, à l'absence de recouvrement entre le périmètre audité et le périmètre de responsabilité des auditeurs. Ce contrôle, effectué *a priori*, permet d'éviter les conflits d'intérêts.

2.6 Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle de Mutuelle Mip est portée par le responsable technique du GIE Groupe Nation, dont Mutuelle Mip est le principal actionnaire.

Les hypothèses à retenir pour l'évaluation des estimations prudentielles font l'objet d'une validation, par le service technique, en lien, le cas échéant, avec le délégataire.

2.7 Sous-traitance

Mutuelle Mip a identifié des points de recours à la sous-traitance, cela concerne notamment :

- La commercialisation : dans ce cas, la distribution est déléguée à un ou plusieurs courtiers, ce processus faisant l'objet d'une convention d'apport signée avec Mutuelle Mip ;
- La gestion : certains contrats sont assurés par Mutuelle Mip mais leur gestion opérationnelle est déléguée. Ce processus fait l'objet d'une convention de délégation de gestion ;
- L'actuariat : cf. point 2.6 ;
- Développements ou prestations informatiques : site internet, application mobile, évolutions liées à des aspects réglementaires, site de backup externalisé.

En 2017, sous l'impulsion des responsables de fonctions clés, un projet de contrôle des délégataires a été lancé. La première phase de ce programme couvre les délégataires de gestion :

- un processus de contrôle des prestations payées par les délégataires de gestion a été mis en place afin d'identifier d'éventuelles dysfonctionnements
- un contrôle des flux d'informations fournis par les délégataires afin d'assurer que les données issues de ces canaux de distribution présentent les mêmes critères de qualité que les données des outils de gestion Mutuelle Mip
- un cycle annuel de contrôle sur place des délégataires.

Une deuxième phase, initiée en 2020, consiste en la mise en place d'un système de suivi des données remontées par les délégataires, au travers d'une base de données.

2.8 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

3 PROFIL DE RISQUE

Une cartographie des risques a été réalisée par la mutuelle. Elle est construite à partir de la cartographie des risques proposée par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

Les risques sont classés en 4 catégories :

- Assurances ;
- Financiers ;
- Opérationnels ;
- Stratégiques et environnementaux.

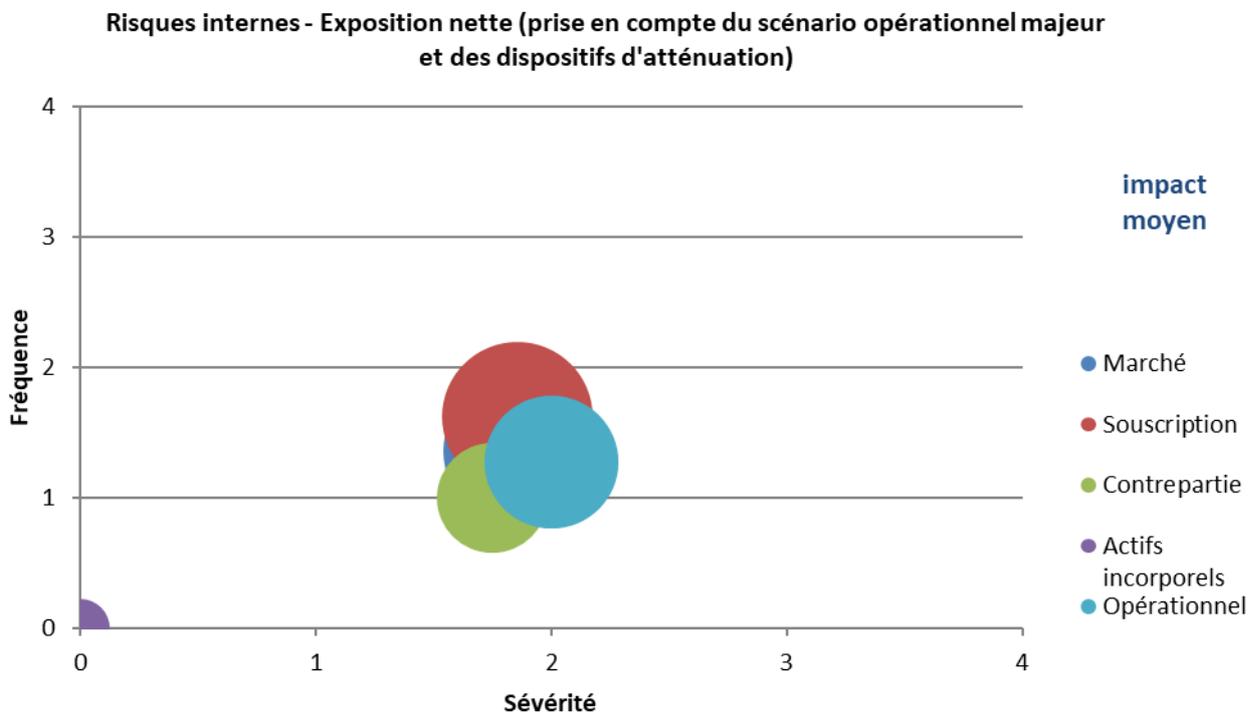
Il est défini pour chaque risque identifié :

- Une notation de 1 (risque exceptionnel) à 4 (risque très probable) au titre de la fréquence de survenance du risque ;
- Une notation de 1 (faible) à 4 (élevée) au titre de la sévérité du risque ;

La mesure d'impact permet ensuite de classer les risques en fonction de la matrice suivante :



La matrice de criticité obtenue suite à ces analyses est la suivante :



Comme évoqué plus haut, la cartographie des risques a été revue en 2022, en particulier pour les risques financiers et stratégiques et environnementaux :

- La forte hausse des taux pénalise la valorisation de nos actifs obligataires ;
- La baisse notoire des marchés actions en 2022 a engendré des moins-values latentes sur nos fonds communs de placement (FCP) et a induit la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité (PRE).
- L'inflation impacte la charge de sinistres et les frais généraux.

Ces risques ont été maintenus élevés en 2023 et les risques assurantiels ont également été revus à la hausse, notamment :

- le risque de déviation de la sinistralité (dérive naturelle, transferts de l'Assurance maladie, effets à long terme du réchauffement climatique...) ;
- le risque de litige avec un réassureur.

En remédiation à ces risques, différentes mesures ont été prises :

- sur nos portefeuilles obligataires, des cessions ont eu lieu afin de se repositionner sur des lignes offrant un meilleur rendement ;
- des indexations beaucoup plus fortes ont été décidées pour 2024 (avec le risque de remise en concurrence des contrats) ;
- et la programmation d'un audit de la réassurance.

Les risques majeurs sont, comme évoqué plus haut, le risque de marché, le risque de souscription et enfin le risque opérationnel.

3.1 Le risque de souscription

Le risque de souscription est considéré comme **significatif**.

Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Résiliations (cessations) importantes de contrats collectifs et/ou individuels. De nouvelles pertes de contrats peuvent conduire la mutuelle à constater des pertes comptables, du fait de l'incompressibilité immédiate des frais fixes. L'existence de la mutuelle peut alors être menacée et un rapprochement ou fusion avec une autre entité pourrait alors être envisagée ;
- Pression de l'environnement concurrentiel conduisant à la dégradation de la rentabilité des produits.

L'impact de la résiliation infra-annuelle est faible sur le portefeuille Mutuelle Mip, historiquement très majoritairement positionné sur des contrats collectifs (par nature moins sensible à ce type de résiliation).

En 2023, le risque de souscription a été revu à la hausse :

- Après un rebond des frais de soins en 2021 (rattrapage post-Covid), les dépenses sont demeurées à un niveau élevé en 2022 et la dérive de la sinistralité se poursuit sur 2023

(dérive naturelle de la consommation, transferts de l'Assurance maladie vers les OCAM, effets à long terme du réchauffement climatique...) ;

- Afin d'y remédier, des indexations plus fortes sont prévues (avec risque de remise en concurrence des contrats).

Les risques de catastrophe en Santé (pandémie, accident de masse) ont été jugés modérés par Mutuelle Mip en 2023, du fait notamment de la réassurance non proportionnelle sur le risque d'invalidité lourde, mais aussi du fait de l'adaptation des populations à un contexte pandémique.

3.2 Les risques de marché

Le risque de marché est **significatif**, toujours en 2023, malgré une bonne diversification des placements de Mutuelle Mip, car les obligations voient leur valorisation affectée par la poursuite de la hausse des taux et la valeur des actions peut être soumise aux aléas géopolitiques.

Afin de piloter ce risque, le Conseil d'administration a retenu, dans sa politique de gestion des risques financiers, un cadre d'appétence aux risques. Ce cadre comporte des limites d'investissement par typologie/catégorie d'actifs (telles que : pour les portefeuilles obligataires, une part de l'actif net minimale en émetteur de l'OCDE, pour les fonds dédiés un taux maximal d'obligations convertibles, ainsi que l'interdiction de certains actifs tels les produits structurés).

3.3 Risque de défaut de contrepartie

Le risque de défaut de contrepartie est jugé **modéré à significatif** en 2023. Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Risque défaut réassurance (résiliation du traité, faillite du réassureur, contentieux) ;
- Défaut de paiement des clients (faillite, contentieux, etc.).

En ce qui concerne les risques, d'une part, Mutuelle Mip a mis en place un suivi pour le Risque de Contrepartie notamment via le suivi du fonds de roulement concédé par Mutuelle Mip aux différents délégataires de gestion externes. D'autre part, il existe un contentieux sur un traité de réassurance ; le dossier a été soumis à un avocat.

3.4 Risque de Liquidité

Le risque de liquidité peut se définir comme le risque que la mutuelle n'ait plus la capacité d'honorer ses obligations de paiement à leur échéance du fait d'éléments futurs incertains concernant les activités opérationnelles, les investissements ou le financement.

Il est considéré comme **modéré**.

Dans le cadre de ses activités, ce risque est essentiellement en rapport avec sa capacité à régler les prestations aux bénéficiaires. Ainsi, la mutuelle suit quotidiennement les éléments suivants :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Par ailleurs, le niveau des fonds propres de Mutuelle Mip permet de détenir un montant et une variété d'actifs de nature à gérer au mieux le risque de liquidité.

3.5 Le risque opérationnel

Le risque opérationnel englobe l'ensemble des risques liés aux processus opérationnels, ainsi que les risques stratégiques ou liés à l'environnement.

Il est considéré comme **significatif**, avec toutefois une probabilité de survenance rare.

Les risques élémentaires identifiés sont les suivants :

- Risques d'exécution, livraison et gestion des processus
- Risques de santé et de sécurité sur le lieu de travail
- Risques liés à l'informatique
- Risques de *reporting*, légal ou de conformité
- Risques liés aux ressources humaines
- Risques économiques

3.6 Risques non pris en compte dans la formule standard (pilier 1)

A la différence du pilier 1, le système de gestion des risques nécessite également d'identifier les différents facteurs de risque auxquels l'entreprise est soumise. Cette identification est plus large que celle du pilier 1 car elle doit prendre en compte les risques non considérés par ce pilier.

Les risques non pris en compte dans la formule standard sont (article 101 de la Directive) sont :

- Risques stratégiques (évolution) ;
- Risques de réputation.

Ces risques sont bien identifiés dans la cartographie des risques de Mutuelle Mip, ils sont suivis et font l'objet de mesures d'atténuation.

3.7 Evaluation internes des risques et de la solvabilité – ORSA du 07/12/2023

Dans le cadre de l'analyse du respect permanent des exigences de capitaux requis (SCR et MCR), Mutuelle Mip a réalisé des comptes et bilans prévisionnels (bilans sociaux et bilans prudentiels), en projetant ses engagements par ligne d'activité.

La courbe des taux sans risque retenue pour les estimations correspond à la courbe EIOPA sans ajustement égalisateur au 30/09/2023. Elle a été projetée à chaque arrêté comptable afin d'obtenir des courbes de *taux forward*.

Il est à noter que, à ce stade, les engagements liés à la Vie Entière ont été modélisés par le biais de méthodes simplifiées et feront l'objet de travaux supplémentaires dans le futur.

3.7.1 Hypothèses de projection du scénario standard

Dans le scénario standard, les bilans Solvabilité 2 ont été construits, sur un horizon de 5 ans, conformément au plan d'activité prévisionnel établi par la mutuelle.

Les principales hypothèses de projection utilisées sont présentées dans les tableaux ci-après.

3.7.1.1 Evolution du nombre de personnes cotisantes

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des effectifs	11,5%	-4,8%	-1,5%	-0,7%	-0,1%

L'augmentation des effectifs entre 2022 et 2023 est due principalement à l'entrée de nouveaux portefeuilles en prévoyance individuelle et santé collective en gestion déléguée, qui ont compensé la baisse des effectifs sur les périmètres historiques santé.

A partir de 2024, la baisse des effectifs s'explique par l'hypothèse prudente de la mutuelle : baisse de commercialisation liée aux augmentations des cotisations.

3.7.1.2 Evolution des cotisations et des prestations

Mutuelle Mip anticipe une hausse de son chiffre d'affaires brut sur toute la durée de la projection et notamment sur l'année 2023 :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des cotisations	3,8%	2,0%	2,6%	3,4%	4,1%

Cette hausse s'explique principalement par les augmentations tarifaires annuelles nécessaires au respect des objectifs de sinistralité.

En 2024, une dérive des prestations d'environ 7% est attendue. Mutuelle Mip a réalisé des efforts significatifs sur les tarifs en visant a minima une indexation de 8,5% pour 2024 sur le périmètre santé.

3.7.1.3 Frais

Montants en M€	2023	2024	2025	2026	2027
Frais (administration, acquisition, gestion des sinistres)	29,4	28,8	28,3	28,9	29,7

Mutuelle Mip a pour objectif de contenir ses frais à des niveaux voisins de ceux constatés en 2023. Ces frais devraient néanmoins légèrement diminuer en 2024 et 2025, du fait de la diminution des frais d'acquisition sur une gamme individuelle. Ensuite, les frais augmenteraient naturellement pour suivre le développement de Mutuelle Mip.

3.7.1.4 Revenus financiers des actifs

Les revenus financiers ont été projetés, sur des bases prudentes, en tenant compte de l'allocation stratégique constatée en fin d'année (en valeur de marché) :

- 33,7% pour les obligations en direct
- 66,3% pour les autres actifs, à hauteur de :
 - 1,2% pour les Actions (soit 1,7% de la poche non obligataire en direct)
 - 9,9% pour les OPCVM Actions (soit 14,9% de la poche non obligataire en direct)
 - 50,9% pour les OPCVM Obligataires (soit 76,8% de la poche non obligataire en direct)
 - 1,2% pour l'Immobilier (soit 1,7% de la poche non obligataire en direct)
 - 3,2% pour le Monétaire (soit 4,8% de la poche non obligataire en direct)

- De la courbe des taux spots publiés par l'EIOPA au 30/09/2023

3.7.1.5 Réassurance

Dans le cadre de sa réassurance, Mutuelle Mip travaille étroitement avec des réassureurs considérés comme de bonne qualité (de par leur notation notamment). Il s'agit de :

- Hannover Ré ;
- Partner Ré.

Ces réassureurs sont des partenaires privilégiés, notamment lors des appels d'offres portant sur un risque de prévoyance. En fonction du développement de son activité, Mutuelle Mip n'exclut pas la possibilité d'avoir recours à un troisième réassureur, qui sera sélectionné en retenant des critères de qualité stricts afin de limiter au maximum son exposition au risque de défaut.

Il est aussi important de signaler que Mutuelle Mip a renouvelé ses couvertures « historiques » (sur une partie spécifique de ses contrats) avec les acteurs suivants :

- Axa ;
- Allianz ;
- SCOR

Le partage des risques avec les réassureurs dépend du type de risque considéré. En dehors de quelques cas particuliers négociés individuellement avec l'aval de la direction générale, les principes du partage de sorte sont les suivants :

- Pour les risques santé, Mutuelle Mip partage à 50% les risques pour lesquels elle estime nécessaire d'avoir recours à la réassurance ;
- Pour les risques de prévoyance (qui ne constituent pas le cœur d'activité de la mutuelle), Mutuelle Mip cède ses engagements :
 - Sur la base d'un quote-part à 80% ;
 - Auquel vient s'ajouter un XS par tête, notamment pour les dirigeants dont les capitaux sous risques dépassent les 500 K€.
- Pour les produits de type vie entière (hors garanties obsèques), Mutuelle Mip a mis en place une réassurance suivante :

- 80% pour les contrats dont le capital est inférieur à 50 K€
- 95% au-delà jusqu'à 500 K€
- 100% sur les garanties décès accidentel.

En outre, un traité non-proportionnel couvre le risque de concentration sur les Antilles.

Depuis 2019, le produit Tepee est fortement réassuré par un traité en quote-part à hauteur de 90% avec Malakoff Humanis (Quatrem). Les effets de la réassurance se termineront courant 2025 sur ce produit conformément aux dispositions du traité.

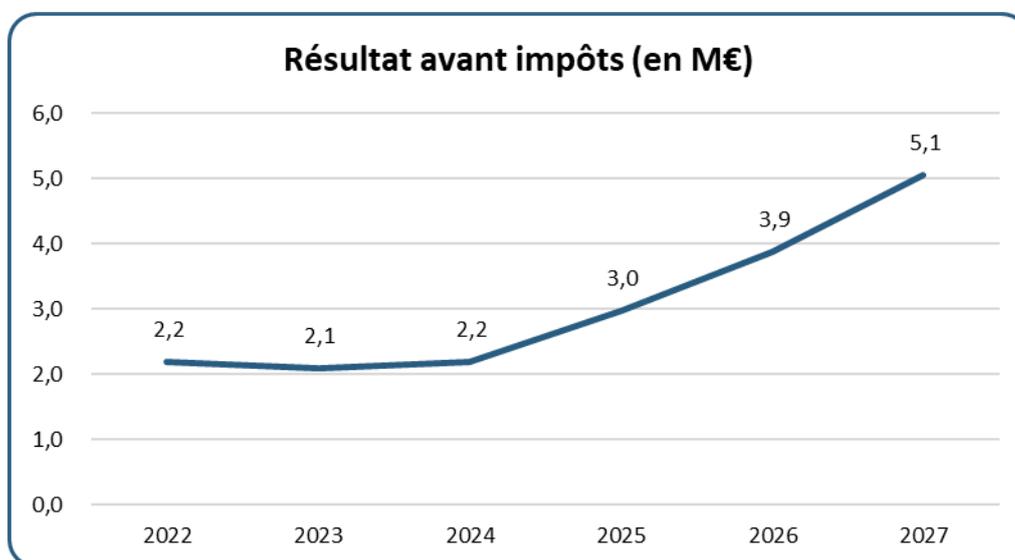
Les cotisations de réassurance ainsi que les commissions de réassurance sont estimées sur la base de ces traités.

3.7.2 Scenario 0 : Standard

Avec les hypothèses définies ci-avant, les comptes de résultats prévisionnels sont les suivants :

COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS SIMPLIFIES

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
(+) Cotisations brutes	119,8	124,4	126,9	130,2	134,7	140,2
(-) Charge de sinistres (hors frais)	96,2	95,1	98,1	99,9	102,9	106,7
(-) Variation de PRE	1,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
(-) Frais techniques	29,2	29,4	28,8	28,3	28,9	29,7
(+) Résultat financier	3,0	3,4	3,7	3,7	3,7	3,9
(+) Résultat de réassurance	1,8	-0,2	-0,8	-1,9	-1,9	-1,8
(+) Autres	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(=) Résultat de l'exercice (avant IS)	2,2	2,1	2,2	3,0	3,9	5,1
(-) Impôts	-0,0	0,8	0,1	0,1	0,2	0,3
(=) Résultat de l'exercice (après IS)	2,2	1,3	2,1	2,9	3,7	4,7



Mutuelle Mip anticipe une légère baisse de son résultat pour l'année 2023, due à une importante dérive des prestations santé. Cette baisse est toutefois compensée par l'arrivée de nouveaux portefeuilles en prévoyance individuelle et santé collective en gestion déléguée.

La mutuelle prévoit une dérive des prestations santé de 7 % en 2024. Mutuelle Mip a réalisé des efforts significatifs sur les tarifs en visant a minima une indexation de 8,5% pour 2024 sur le périmètre santé.

La baisse constatée du résultat de réassurance s'explique par la diminution puis l'arrêt de la réassurance sur le produit Tepee à partir de 2025.

Le résultat financier stable s'explique par :

- le faible rendement des fonds communs de placement (FCP) prévu sur la période de projection ;
- les fortes moins-values latentes toujours estimées au 31/12/2022. Ces moins-values ont nécessité une nouvelle dotation de la Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE) de 0,9 M€,

soit un huitième de l'estimation des moins-values latentes sur les actifs non obligataires détenus en direct.

Mutuelle Mip est en situation de déficit fiscal depuis 2022 du fait des moins-values latentes sur les OPCVM.

Les bilans sociaux et Solvabilité 2 sont repris ci-après (les montants sont en M€) :

BILANS PREVISIONNELS (SOCIAL)

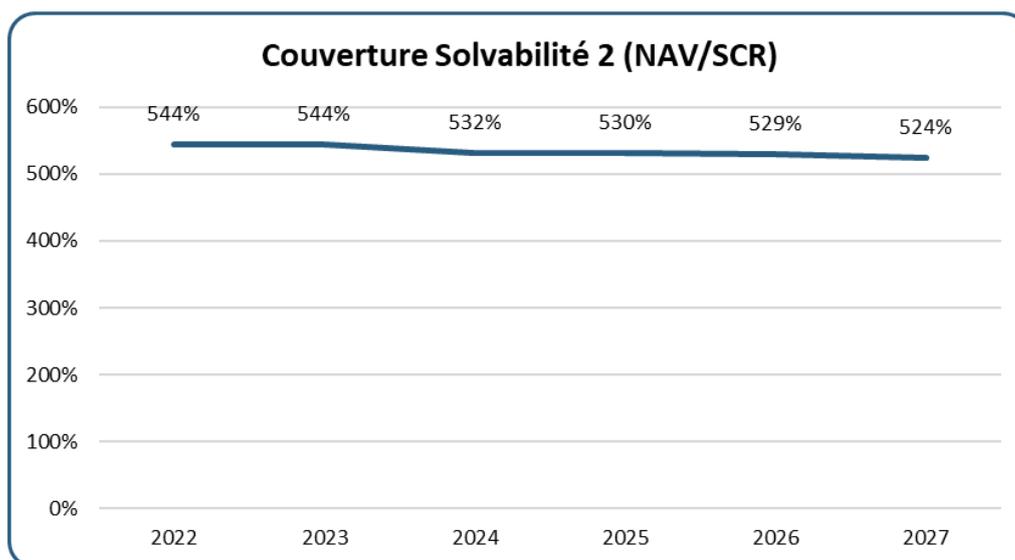
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Actif	380,7	381,1	383,4	387,2	392,1	398,4
Placements et comptes courants	345,3	347,1	349,0	352,3	355,9	360,2
Provisions techniques cédées	11,5	11,0	11,4	11,8	13,2	15,1
Autres actifs	23,8	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0
Passif	380,7	381,1	383,4	387,2	392,1	398,4
Fonds Propres (y compris)	222,3	223,6	225,7	228,5	232,2	237,0
Provisions techniques	137,4	135,8	136,7	137,6	138,8	140,2
Autres passifs	21,0	21,8	21,1	21,1	21,1	21,3

BILANS PREVISIONNELS (SOLVABILITE 2)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Actif	358,5	369,3	371,9	375,8	380,2	385,7
Placements et comptes courants	324,0	334,5	338,2	342,4	346,5	351,5
Best Estimate cession de réassurance	14,9	15,2	14,1	13,8	14,1	14,6
Autres actifs	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6
Passif	358,5	369,3	371,9	375,8	380,2	385,7
Fonds Propres économiques (N.A.V.)	270,4	277,6	278,1	280,9	284,5	288,5
Impôts différés (Passif - Actif)	-4,0	-4,0	-3,7	-3,3	-2,8	-2,6
Best Estimate	67,4	69,9	72,1	72,6	72,8	73,9
Marge de risque	4,2	4,5	4,7	4,9	4,9	5,0
Autres passifs	20,5	21,3	20,6	20,6	20,7	20,8

En termes d'exigences de solvabilité et de taux de couverture, les résultats suivants sont obtenus :

TAUX DE COUVERTURE						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SCR	49,7	51,0	52,3	53,0	53,8	55,0
BSCR	46,0	47,2	48,4	49,0	49,7	50,8
MCR	12,4	12,8	13,1	13,2	13,5	13,8
Fonds Propres économiques (N.A.V.)	270,4	277,6	278,1	280,9	284,5	288,5
Couverture Solvabilité 2 (NAV/ SCR)	544%	544%	532%	530%	529%	524%



Le détail des SCR par module de risque est repris ci-après (les montants sont en M€).

DECOMPOSITION DU SCR						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SCR	49,7	51,0	52,3	53,0	53,8	55,0
Capacité d'absorption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SCR opérationnel	3,7	3,8	3,9	4,0	4,1	4,3
BSCR	46,0	47,2	48,4	49,0	49,7	50,8
SCR Marché	35,5	36,3	36,3	36,5	36,7	37,1
SCR Défaut	3,8	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6
SCR Souscription Non Vie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SCR Souscription Santé	18,6	20,0	21,9	22,5	23,3	24,3
SCR Souscription Vie	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2

Entre 2022 et 2023, le SCR progresse, en raison de l'augmentation du risque de souscription santé et opérationnel, liée à la hausse du chiffre d'affaires anticipé. A partir de 2023, les projections centrales prévoient une hausse régulière du SCR, globalement en phase avec le développement commercial et l'évolution des marchés financiers.

Le passage du taux de couverture de 544% à 532% entre 2023 et 2024 s'explique principalement par l'arrêt de la réassurance sur le produit Tepee à compter de 2025. Cet arrêt implique une baisse du Best Estimate (BE) de cession de réassurance.

À compter de 2024, les résultats de Mutuelle Mip ne compensent pas la hausse du SCR.

En conséquence, le taux de couverture passe de 544% en 2022 à 524% en 2027.

Au global, le taux de couverture Solvabilité 2 diminuerait de 20 points en 5 ans. Cette baisse est essentiellement expliquée par :

- L'accroissement de l'activité, et du SCR ;
- Une prise en charge du risque plus importante sur le produit Tepee (non réassuré à partir de 2025) ;
- Une augmentation insuffisante des fonds propres économiques pour maintenir le ratio à 544%.

3.7.3 Sensibilités

3.7.3.1 Hypothèses de projection des scénarii stressés

Dans un contexte de hausse des coûts des soins de santé et de concurrence accrue, Mutuelle Mip a davantage axé ses scénarii sur la gestion des coûts.

Scénario 1 : Indexation tarifaire plafonnée à hauteur de la dérive des prestations à partir de 2025

Dans ce scénario :

- la dérive des prestations de santé à partir de 2025 est estimée à 4%
- les indexations tarifaires estimées sont limitées à 4%
- la mutuelle ne peut donc pas améliorer ses ratios de sinistres à primes

L'objectif est de déterminer la capacité de la mutuelle à maintenir sa solvabilité en cas de plafonnement de l'indexation tarifaire.

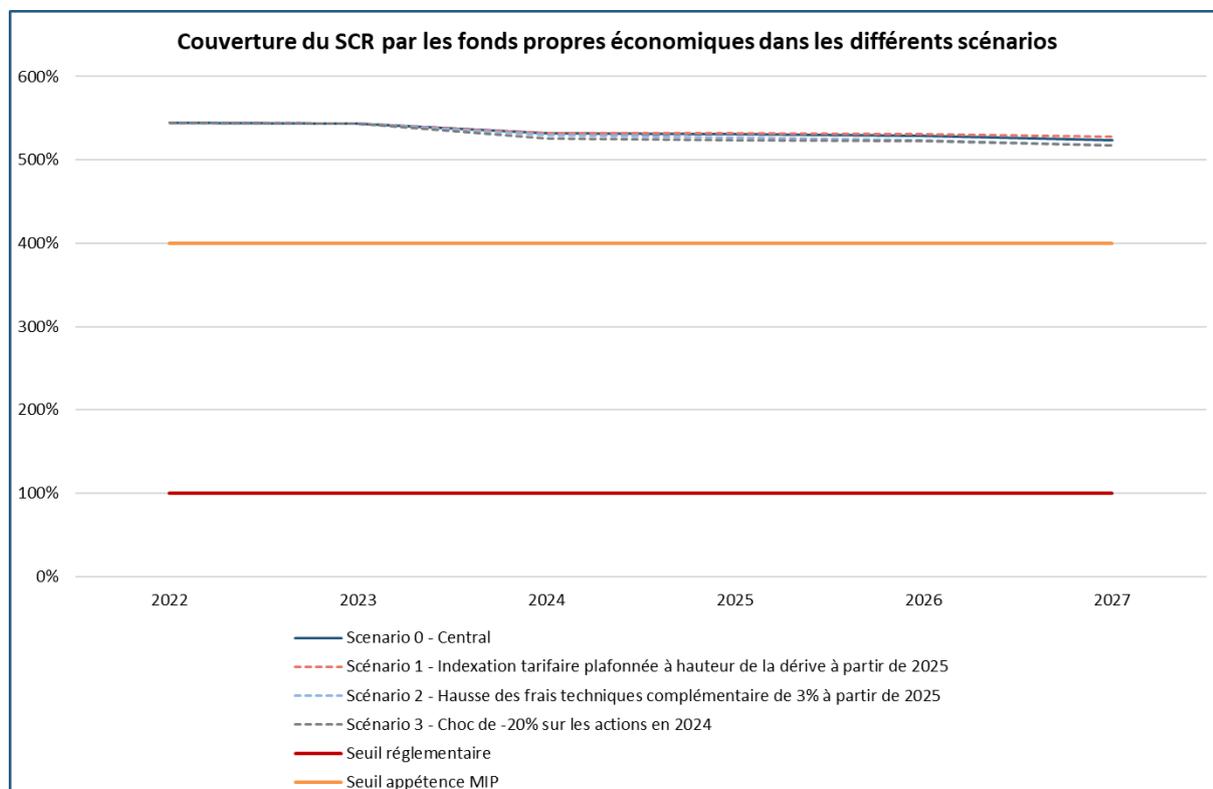
Scénario 2 : Hausse des frais à partir de 2025

Dans ce scénario, une hausse complémentaire des frais de 3% est appliquée à partir de 2025. L'objectif est de déterminer la capacité de la mutuelle à absorber une hausse des frais au-delà des évolutions prévues dans le scénario central sans mettre en danger sa solvabilité.

Scénario 3 : Choc sur les actions en 2024

Dans ce scénario, un choc de -20% est appliqué sur les actions en 2024. L'objectif est d'analyser la résistance de la solvabilité de Mutuelle Mip à une chute de la valeur de marché des actions 2024.

3.7.3.2 Synthèse des résultats



Dans les différents scénarii, les fonds propres économiques de Mutuelle Mip lui permettent de couvrir le SCR et le MCR. Le seuil d'appétence de Mutuelle Mip, fixé à 400%, est également respecté dans l'ensemble des scénarii, quelle que soit la période de projection.

Dans tous les scénarii, le critère d'appétence au risque de Mutuelle Mip, qui fixe un résultat positif, est respecté.

Au-delà des scénarii présentés précédemment, le Conseil d'Administration de Mutuelle Mip et ses dirigeants effectifs portent une attention particulière sur les points suivants :

- Le suivi des tarifs et de la sinistralité observée, afin de pouvoir prendre les mesures adéquates le cas échéant ;
- Les modalités de commercialisation des contrats, et notamment le lien avec les différents courtiers partenaires, afin de maintenir un niveau de qualité de service important ;
- L'adéquation des traités de réassurance par rapport aux risques souscrits par Mutuelle Mip ;
- La gestion financière et le suivi du risque de marché qui en découle, ainsi que l'impact potentiel de situations stressées sur les taux d'intérêt par exemple.

Ces différents sujets font l'objet d'un suivi régulier afin de maintenir un ratio de solvabilité de Mutuelle Mip élevé à court, moyen et long terme.

4 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan prudentiel a été établi à partir d'une analyse de chacun des postes d'actif et de passif du bilan établi suivant les normes comptables françaises et d'une valorisation de ces postes conforme aux principes de Solvabilité 2 détaillés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Les bilans social et prudentiel simplifiés de Mutuelle Mip au 31 décembre 2023 s'établissent comme suit :

BILAN - COMPTES SOCIAUX (en M€)				BILAN - NORMES PRUDENTIELLES (en M€)			
Actif au 31/12/2023	Total	Passif au 31/12/2023	Total	Actif au 31/12/2023	Total	Passif au 31/12/2023	Total
Frais d'acquisition reportés	1,2	Fonds propres	224,3	Frais d'acquisition reportés		Fonds propres	282,5
Actifs incorporels	0,0	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	87,7	Actifs incorporels		Best Estimate	71,2
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0,6	Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Marge de risque	4,7
Placements (valeur nette comptable)	346,4	Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	45,8	Placements (valeur de marché)	351,0		
Provisions techniques cédées	14,8	Autres provisions techniques	0,0	Provisions techniques cédées	18,2	Provisions autres que les provisions techniques	3,9
		Provisions autres que les provisions techniques	3,9	Impôts différés	1,0	Impôts différés	1,0
Autres actifs	18,4	Autres passifs	18,6	Autres actifs	11,2	Autres passifs	18,2
Total	380,9	Total	380,9	Total	381,4	Total	381,4

Taux de couverture	552%
--------------------	------

SCR TOTAL	51,1 M€
-----------	---------

La courbe des taux qui a été utilisée pour actualiser les flux futurs est la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA au 31/12/2023. Aucun ajustement particulier n'a été appliqué sur cette courbe. En particulier, Mutuelle Mip n'utilise pas la correction pour volatilité.

4.1 Actifs

4.1.1 Frais d'acquisition reportés

Un montant de 1 204 K€ est comptabilisé en frais d'acquisition reportés dans les comptes sociaux de Mutuelle Mip. Ces actifs représentent environ 0,3% du bilan social. Sous le référentiel prudentiel, les frais d'acquisition reportés sont valorisés à 0.

4.1.2 Actifs incorporels

Un montant de 23 K€ est comptabilisé en actifs incorporels dans les comptes sociaux de Mutuelle Mip. Ces actifs représentent donc 0,01% du bilan social. Ils sont valorisés à 0 sous le référentiel prudentiel.

4.1.3 Immobilisations corporelles pour usage propre

Les immobilisations corporelles pour usage propre sont évaluées dans le bilan prudentiel à leur valeur nette comptable de 8 k€.

4.1.4 Placements

L'ensemble des placements de Mutuelle Mip a été valorisé sur la base de la valeur de marché, conformément à l'article 10 du Règlement Délégué.

<i>Montants en M€</i>	VNC au 31/12/2023	VM au 31/12/2023
Immobilier détenu en direct	0,0	0,0
Participations	3,7	3,7
Obligations détenues en direct	118,1	120,4
Fonds d'investissements	220,2	222,2
Comptes sur livret	4,0	4,2
Autres placements	0,4	0,5
TOTAL	346,4	351,0

La situation des placements s'est nettement améliorée en 2023. En effet, la VNC s'élève à 346,4 M€ et la VM à 351,0 M€ au 31 décembre 2023, ce qui se traduit par une plus-value latente de 4,5 M€. Il s'agit d'une évolution significative par rapport au 31 décembre 2022, où une moins-value latente de 19,8 M€ avait été enregistrée.

Cette situation s'explique par deux éléments :

- La légère baisse des taux sans risque en fin d'année 2023.
- La réallocation au sein des fonds d'investissements en obligations et assimilées.

4.1.5 Autres actifs

Autres actifs - COMPTES SOCIAUX		Autres actifs - NORMES PRUDENTIELLES	
<i>(en M€)</i>		<i>(en M€)</i>	
Autres actifs au 31/12/2023	valeur nette comptable	Autres actifs au 31/12/2023	valeur prudentielle
Créances nées d'opérations d'assurance	8,4	Créances nées d'opérations d'assurance	4,6
Créances nées d'opérations de réassurance	1,4	Créances nées d'opérations de réassurance	1,4
Autres créances (hors assurance)	0,7	Autres créances (hors assurance)	0,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	3,0	Trésorerie et équivalent trésorerie	3,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4,8	Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1,4
<i>dont charges constatées d'avance</i>	1,4	<i>dont charges constatées d'avance</i>	1,4
<i>dont intérêts acquis non échus</i>	1,8	<i>dont intérêts acquis non échus</i>	
<i>dont surcotes/décotes</i>	1,6	<i>dont surcotes/décotes</i>	
Total	18,4	Total	11,2

Les autres éléments d'actifs du bilan de Mutuelle Mip au 31 décembre 2023 sont composés principalement de créances et de comptes bancaires.

Ces actifs représentent 4,8 % du total des actifs de la mutuelle au bilan social du 31 décembre 2023.

Les valeurs inscrites au bilan prudentiel sont les valeurs nettes comptables du bilan social au 31 décembre 2023, hormis pour les intérêts acquis non échus et les surcotes/décotes, qui sont intégrés à la valeur de marché des placements dans le bilan prudentiel, ainsi que pour les PANE (primes acquises non émises, ou cotisations restant à émettre), qui sont retraitées des meilleures estimations des provisions de primes en santé et prévoyance.

En résumé, la valorisation des actifs au 31 décembre 2023 selon les deux référentiels est la suivante :

Actifs - COMPTES SOCIAUX		Actifs - NORMES PRUDENTIELLES	
<i>(en M€)</i>		<i>(en M€)</i>	
Actif au 31/12/2023	valeur nette comptable	Actif au 31/12/2023	valeur prudentielle
Frais d'acquisition reportés	1,2	Frais d'acquisition reportés	
Actifs incorporels	0,0	Actifs incorporels	0,0
Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0	Immobilisations corporelles pour usage propre	0,0
Placements (valeur nette comptable)	346,4	Placements (valeur de marché)	351,0
Provisions techniques cédées	14,8	Provisions techniques cédées	18,2
Créances nées d'opérations d'assurance	8,4	Créances nées d'opérations d'assurance	4,6
Créances nées d'opérations de réassurance	1,4	Créances nées d'opérations de réassurance	1,4
Autres créances (hors assurance)	0,7	Autres créances (hors assurance)	0,7
Trésorerie et équivalent trésorerie	3,0	Trésorerie et équivalent trésorerie	3,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4,8	Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1,4
		Impôts différés	1,0
Total	380,9	Total	381,4

4.1.6 Réassurance

Mutuelle Mip a souscrit plusieurs traités de réassurance, principalement en quote-part, pour couvrir les risques Frais de soins, Décès (sur les contrats Vie Entière et Statutaire), Accidents de travail et Maladie (Statutaire) et incapacité / invalidité.

Les provisions techniques cédées au bilan social représentent 11,0 % des provisions techniques brutes au 31 décembre 2023.

On observe une légère hausse de la part des provisions techniques cédées au bilan social. Cette évolution est due à :

- L'expansion de l'activité de prévoyance de Mutuelle Mip en délégation de gestion, laquelle est largement réassurée.
- La diminution de la provision pour vieillissement de la population (PVP), non réassurée.

Les provisions techniques cédées ont été valorisées dans le bilan prudentiel sur la base des meilleures estimations de chacune des branches, en tenant compte de la probabilité de défaut des réassureurs.

4.2 Provisions techniques

4.2.1 Classification des produits selon les LoB (Lines of Business)

Les provisions techniques en normes sociales de Mutuelle Mip sont constituées au 31 décembre 2023 :

- De provisions techniques santé (similaire à la non-vie) pour un montant de 87,7 M€ ;
- De provisions techniques santé (similaire à la vie) pour un montant de 0,6 M€ ;
- De provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés) pour un montant de 45,8 M€.

Les contrats assurés par Mutuelle Mip relèvent des lignes d'activité (*Line of Business*) Solvabilité 2 suivantes :

Périmètre	LoB S2
Santé	1 - Frais de soins
Rentes assurance maladie	2 - Perte de revenus
Statutaire - Incapacité / Invalidité	2 - Perte de revenus
Statutaire - Décès	32 - Autres activités d'assurance vie
Incapacité en service	2 - Perte de revenus
Invalidité en service	33 - Rentes issues de l'assurance non-vie autre que santé
Décès "Prévoyance"	32 - Autres activités d'assurance vie
Frais d'obsèques - Individuel	30 - Assurance avec participation aux bénéfices
Frais d'obsèques - Collectif	32 - Autres activités d'assurance vie
Vie entière	30 - Assurance avec participation aux bénéfices

4.2.2 Méthode de calcul des provisions techniques

Sous le référentiel prudentiel, les provisions techniques sont évaluées de façon cohérente avec le marché et correspondent au montant d'actifs qu'un tiers exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur. Mutuelle Mip calcule ses provisions sous le référentiel prudentiel

comme la somme de la meilleure estimation des flux futurs ("*Best Estimate*") et d'une marge pour risque.

4.2.3 Changements des hypothèses

Pour l'exercice en cours, il n'y a pas de modifications notables de la méthodologie des *Best estimate*.

4.2.4 Réassurance

Mutuelle Mip a souscrit plusieurs traités de réassurance, principalement en quote-part, pour couvrir les risques Frais de soins, Décès (sur les contrats Vie Entière et Statutaire), Accidents de travail et Maladie (Statutaire) et incapacité / invalidité.

Les provisions techniques cédées au bilan social représentent 11% des provisions techniques brutes au 31 décembre 2023.

Les provisions techniques cédées ont été valorisées dans le bilan prudentiel sur la base des meilleures estimations de chacune des branches, en tenant compte de la probabilité de défaut des réassureurs.

4.3 Autres passifs

4.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Concernant les autres provisions que les provisions techniques, la valeur dans le bilan prudentiel est celle du bilan social. Ces provisions représentent 1,0 % des provisions techniques sociales totales et 1,0 % des provisions prudentielles totales.

4.3.2 Impôts différés

Pour l'évaluation du bilan prudentiel au 31 décembre 2023, des impôts différés sont intégrés à l'actif et au passif du bilan prudentiel. Contrairement aux années précédentes, Mutuelle Mip apparaît cette année en position nette d'impôt différé actif, en raison de la valeur des placements au 31 décembre 2023.

L'évaluation des impôts différés a été effectuée par une analyse poste par poste, afin d'identifier les sources potentielles d'impôts différés, par rapport aux traitements retenus dans les comptes sociaux et fiscaux actuels.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 25% pour l'exercice 2023 et les suivants.

A ces taux s'ajoutent la contribution sociale de 3,3% de l'IS, le taux retenu par Mutuelle Mip pour l'année 2023 et les suivantes s'établit donc à 25,83%.

Ci-après le détail du calcul des impôts différés au 31 décembre 2023 poste par poste :

(en M€)

Poste	Base Fiscale au 31.12.2023	Valorisation S2 au 31.12.2023	Ecart Vision fiscale/S2 31.12.2023	Taux d'Imposition	Impôts Différés Actif calculés	Impôts Différés Passif calculés
ID calculé sur les frais d'acquisition reportés	1,2	0,0	1,2	25,83%	0,3	0,0
ID calculé sur les actifs incorporels	0,0	0,0	0,0	25,83%	0,0	0,0
ID calculé sur les placements *	348,2	351,0	-2,7	25,83%	0,0	-0,7
ID calculé sur les ICNE / Surcotes / Décotes	3,0	0,0	3,0	25,83%	0,8	0,0
ID calculé sur les Prov. Tech. Vie Nettes de réass	-38,8	-44,9	6,1	25,83%	1,6	0,0
ID calculé sur les Prov. Tech. Non-Vie Nettes de réass Hors PVP	-13,6	-12,4	-1,2	25,83%	0,0	-0,3
ID calculé sur les Prov. Tech. Non-Vie Nettes de réass PVP	-66,9	0,0	-66,9	25,83%	0,0	-17,3
ID calculé sur les Primes Restant à Emettre	8,4	4,6	3,8	25,83%	1,0	0,0
correction fiscale ID - PV Latente OPCVM	1,8					
correction fiscale ID - Stock PVP	66,9	0,0	66,9	25,83%	0,0	17,3
Différence temporaire sur C3S	0,0	0,0	0,0	25,83%	0,0	0,0
	310,3	298,2	10,2		3,7	-1,0

* Les moins-values latentes présentées plus bas sont intégrées à la base fiscale.

Des impôts différés nets actifs de 2,7 M€ sont constatés. La position d'actif d'impôts différés est conditionnée à une étude de recouvrabilité. A titre de prudence, la mutuelle annule les actifs d'impôts différés net dans le bilan prudentiel.

4.3.3 Autres passifs

Les autres postes de passif représentent 4,9 % du bilan social pour un montant de 18,6 M€. Ils sont principalement constitués par les éléments suivants :

- Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution ;
- Dettes envers l'Etat, organismes sociaux, collectivités publiques et créiteurs divers.

4.4 Méthodes de valorisation alternatives

En application du principe de proportionnalité, certaines méthodes simplifiées ont été utilisées dans le cadre de cet exercice, notamment sur le périmètre rentes assurance maladie qui

représentent environ 0,7 % des provisions sociales nettes et pour lesquelles les provisions ont été reprises des comptes sociaux.

4.5 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

5 GESTION DU CAPITAL

5.1 Fonds propres

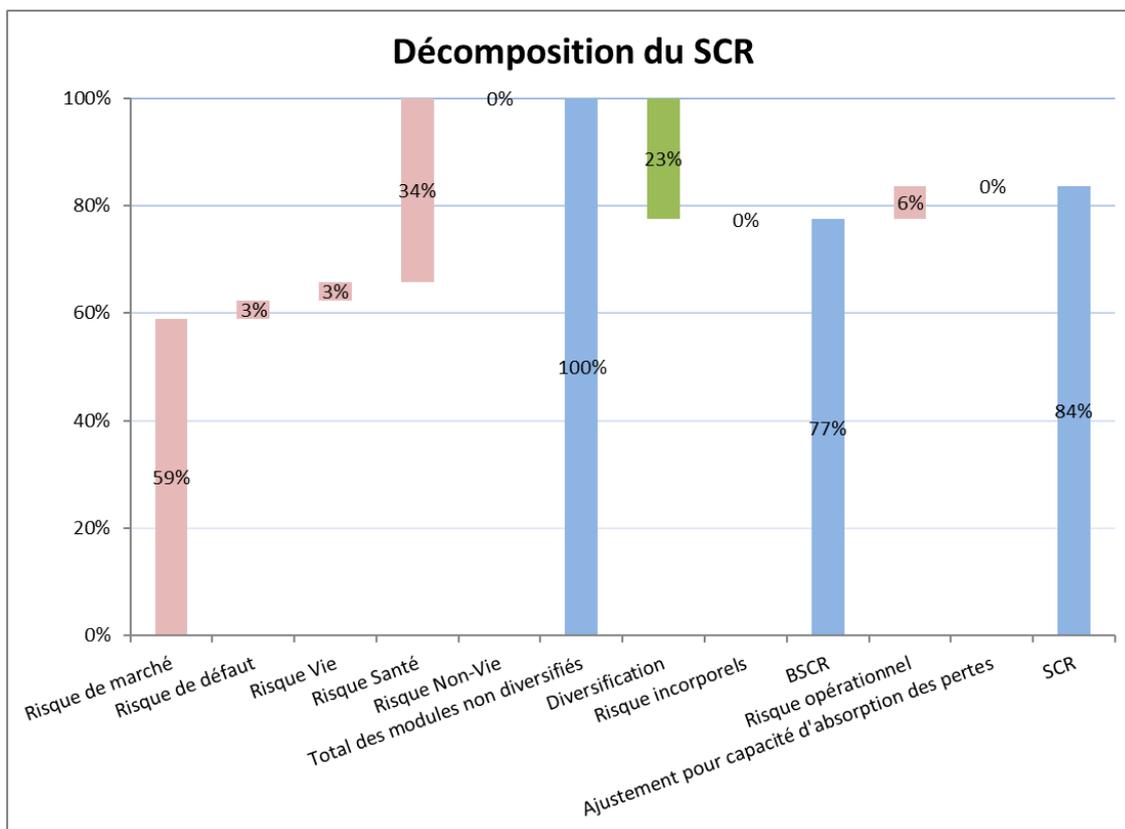
L'objectif de Mutuelle Mip est de gérer les fonds propres dans une perspective de maintien d'indépendance de la mutuelle souhaité par l'Assemblée Générale. La gestion des fonds propres vise à s'assurer que la mutuelle puisse exercer et développer son activité de façon durable tout en conservant son indépendance.

Les fonds propres économiques correspondent à la somme de l'ensemble des actifs inscrits au bilan prudentiel S2 diminué des passifs de Mutuelle Mip. Aucun autre élément éligible n'a été considéré dans la couverture des SCR et MCR.

L'ensemble des éléments de la Net Asset Value ou NAV (282,5 m€) sont des fonds propres de tiers 1.

5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le SCR de Mutuelle Mip au 31/12/2023 s'élève à 51,1 M€, et se décompose de la manière suivante :



5.2.1 SCR de souscription vie

Les risques mortalité, dépenses en vie et catastrophe en vie ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Le portefeuille choqué est constitué de la Vie Entière, des Frais d'Obsèques et des garanties décès.

Le SCR de mortalité en Vie a été calculé conformément à l'article 137 du Règlement Délégué pour ces garanties.

Le SCR de dépenses en vie a été calculé conformément à l'article 140 du Règlement Délégué.

Le SCR de catastrophe en Vie a été calculé conformément à l'article 143 du Règlement Délégué.

Au global, le SCR de souscription vie s'élève à **2,1 m€** au 31/12/2023.

5.2.2 SCR de souscription santé

Les risques de souscription en santé SLT, de primes et de réserve, de cessation et de catastrophe en santé ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35.

Le portefeuille choqué au titre du SCR de souscription en santé non-SLT est constitué des portefeuilles santé, statutaire et incapacité en cours. Le portefeuille invalidité est quant à lui choqué au titre du risque de souscription en santé SLT.

5.2.2.1 SCR de souscription santé non-SLT (non similaire à la vie)

Le SCR de primes et de réserves a été calculé conformément aux articles 146 à 148 du Règlement Délégué pour les portefeuilles santé et statutaire : 2 mois de primes ont été intégrés au titre de l'année N+2 et les évolutions de primes projetées pour les années N+1 et N+2 sont issues du plan d'activité de Mutuelle Mip. Le **SCR de primes et réserves** ainsi calculé s'élève à **19,3 m€** au 31/12/2023.

Le SCR de cessation a été calculé conformément à l'article 150 du Règlement Délégué pour les portefeuilles santé et statutaire. Le **SCR de cessation** ainsi calculé s'élève à **0,4 m€** au 31/12/2023.

Au global, le SCR de souscription santé non-SLT s'élève à **19,3 m€** au 31/12/2023.

5.2.2.2 SCR de souscription santé SLT (similaire à la vie)

Les risques de longévité, cessation, dépenses en santé et révision ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35. Le portefeuille choqué est constitué essentiellement du portefeuille Invalidité.

Le SCR de longévité en santé a été calculé en application de l'article 153 du Règlement Délégué. Le **SCR de longévité en santé** ainsi calculé s'élève à **0,2 m€** au 31/12/2023.

Le SCR de dépenses en santé a été calculé conformément à l'article 157 du Règlement Délégué. Le **SCR de dépenses en santé** ainsi calculé s'élève à **0,3 m€** au 31/12/2023.

Le SCR de révision en santé a été calculé conformément à l'article 158 du Règlement. Le **SCR de révision en santé** ainsi calculé s'élève à **0,005 m€** au 31/12/2023.

Le SCR de cessation a été calculé conformément à l'article 150 du Règlement Délégué. Le **SCR de cessation** ainsi calculé s'élève à **0,8 m€** au 31/12/2023.

Au global, le SCR de souscription santé SLT s'élève à **1,0 m€** au 31/12/2023.

5.2.2.3 SCR de catastrophe santé

Les risques d'accident de masse, de concentration d'accident et de pandémie ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué

n°2015/35. Le périmètre choqué comprend les portefeuilles santé et prévoyance et les données d'effectifs utilisées sont les dernières informations disponibles à la date d'évaluation, à savoir des données par produit à fin décembre 2023 implémentées dans le plan d'activité de Mutuelle Mip.

Le SCR d'accident de masse a été calculé conformément à l'article 161 du Règlement Délégué, à partir des effectifs santé et prévoyance à fin 2023. Le **SCR d'accident de masse** ainsi calculé s'élève à **0,01 m€** au 31/12/2023.

Le SCR de concentration d'accidents a été calculé conformément à l'article 162 du Règlement Délégué. Le **SCR de concentration d'accidents** ainsi calculé s'élève à **0,2 m€** au 31/12/2023.

Le SCR de pandémie a été calculé conformément à l'article 163 du Règlement Délégué. Le **SCR de pandémie** ainsi calculé s'élève à **3,4 m€** au 31/12/2023.

Le **SCR de catastrophe santé** ainsi calculé s'élève à **3,4 m€** au 31/12/2023.

Au global, le **SCR de souscription santé** s'élève à **20,9 m€** au 31/12/2023.

5.2.3 SCR de marché

Les risques taux, actions, immobilier, spread, change et concentration ont été pris en compte dans le calcul et les chocs appliqués sont ceux précisés dans le Règlement Délégué n°2015/35, en application des articles 164 à 188.

A fin 2023, les informations transmises par les gestionnaires financiers permettent une analyse des risques de marché en transparence.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Courbe des taux : courbe des taux communiquée par l'EIOPA au 31/12/2023, sans correction pour la volatilité (« *volatility adjustment* »).
- Choc de taux : les chocs sur les actifs au titre du risque de taux sont réalisés à partir d'une projection des flux financiers pour les obligations. Pour les fonds obligataires, une approche par sensibilité est retenue.
- Choc sur les actions :
 - Actions de type 1 (hors participations stratégiques) : 40,46 % (39 % +1,46 % au titre du « *Dampener* ») ;
 - Actions de type 2 (hors participations stratégiques) : 50,46 % (49% +1,46 % au titre du « *Dampener* ») ;
 - Participations stratégiques : 22%. Au 31/12/2023, 2 titres, Participation IPCI et Participation GIE Groupe Nation, ont été catégorisées comme des participations stratégiques conformément à l'article 171 du Règlement Délégué, de par leur nature et la faible volatilité sur leur valeur de marché anticipée pour les 12 mois à venir.
- Les obligations convertibles sont considérées sensibles aux risques de taux et de spread uniquement.
- Notation des titres lorsque celle-ci n'est pas renseignée : Non noté (« NR »).
- Actions dans des sociétés immobilières et assimilées (code CIC 32) : celles-ci sont choquées au titre du risque actions, conformément à l'orientation 3 de la notice

Solvabilité II sur le calcul du SCR en formule standard publiée par l'ACPR en décembre 2015.

- Titres monétaires, fonds monétaires, dépôts et trésorerie, prêts et prêts hypothécaires (codes CIC 23, 24, 43, 7 et 8) : choqués uniquement au titre du risque de change dans le SCR de marché et intégrés au calcul du SCR de défaut de contrepartie (cf. ci-après).

Le **SCR de marché** s'élève à **36,0 m€** au 31/12/2023.

5.2.4 SCR de contrepartie

Le SCR de contrepartie a été calculé conformément au Règlement Délégué n°2015/35, en application des articles 189 à 202.

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques ont été classées en expositions de type 1 et le risque de défaut a été évalué en prenant en compte : la valorisation « *Best Estimate* » des créances de réassurance, les notations des différents réassureurs, les nantissements et l'effet d'atténuation du risque des contrats de réassurance.

Ont également été classés en expositions de type 1 :

- les avoirs en banque, CCP et caisse, avec des notations en fonction des banques concernées ;
- les comptes sur livret, avec des notations en fonction des banques concernées ;
- les titres monétaires, les fonds monétaires et les autres placements non pris en compte dans le risque de marché (dépôts et trésorerie).

Les autres créances ont été classées en exposition de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de 3 mois. Un choc de 15% de la valeur nette comptable a ainsi été appliqué. Les créances prises en comptes sont :

- Les autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution ;
- Autres créances : personnel, état, organismes sociaux, collectivités publiques, débiteurs divers.

Les charges constatées d'avance, comptabilisées dans les autres comptes de régularisation, ont également été classées en exposition de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de 3 mois.

Les cotisations restant à émettre n'ont quant à elle pas été prises en compte au titre du risque de contrepartie, car celles-ci sont prises en compte dans les meilleures estimations de primes.

Le **SCR de contrepartie** s'élève à **2,1 m€** au 31/12/2023.

5.2.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Cette année, le bilan prudentiel présente une situation d'impôt différé actif nette. Aussi, aucune absorption des pertes par les impôts différés n'est réalisée.

5.2.6 SCR et MCR

Le **SCR total** de Mutuelle Mip s'élève ainsi à **51,1 m€** (contre 49,7 à fin 2022 et 55,4 m€ à fin 2021). Compte-tenu des fonds propres prudentiels égaux à 282,5 m€, le taux de couverture du SCR s'établit à 552 % (contre 544% à fin 2022 et 560% à fin 2021).

La hausse du SCR total est principalement portée par la hausse du SCR santé, en lien avec le développement de l'activité de prévoyance.

La hausse du ratio de couverture s'explique principalement par la hausse des fonds propres et la position de plus-value latente au 31/12/2023.

Le **MCR** s'élève quant à lui à 12,8 m€ (contre 12,4 m€ à fin 2022 et 13,8 m€ à fin 2021). Le taux de couverture du MCR s'établit à 2 209 % (contre 2 146% à fin 2022 et 2 240% à fin 2021).

5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondés sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Mutuelle Mip ne commercialisant pas de produits répondant aux critères d'utilisation du risque sur actions fondés sur la durée, elle n'est pas concernée par ce paragraphe.

5.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'estimation des capitaux de solvabilité requis de Mutuelle Mip est effectuée sur la base de la formule standard proposée par la directive européenne. A ce jour, il n'est pas envisagé le développement d'un modèle interne partiel ou total. Par conséquent, ce paragraphe n'est pas applicable à Mutuelle Mip.

5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

A fin 2023, les exigences de capitaux requis (SCR et MCR) sont largement couvertes par les fonds propres économiques de Mutuelle Mip. Par conséquent, ce paragraphe n'est pas applicable à cet exercice.

Par ailleurs, le suivi de la solvabilité dans le référentiel Solvabilité 2 fait partie des travaux réguliers du Conseil d'administration, qui s'assure ainsi du respect permanent de ces exigences.

5.6 Autres informations

Aucune autre information particulière n'est à signaler.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des administrateurs Mutuelle Mip pour l'exercice 2023

Tableau des mandats mutualistes des administrateurs Mutuelle Mip au cours de l'exercice 2023.

Administrateurs	Date de naissance	Cumul des mandats mutualistes	Mutuelle Mip	AG.Mut	Association Sommitale AG2R	Unions territoriales
Aillet Annie	21/02/1954	1	1			
An Narany	26/04/1956	1	1			
Benchevron Nagib	21/11/1952	2	1	1		
Brulin Dominique	20/08/1951	1	1			
Bruneau Josette	23/07/1959	1	1			
Carré Sophie	15/07/1962	1	1			
Couenne Nicolas	30/10/1961	1	1			
Dascotte Philippe	09/01/1957	1	1			
Decalf Laurent	08/01/1964	1	1			
Delamare Alain	19/09/1952	1	1			
Diehl Fabrice	21/04/1967	1	1			
Filho Edouard	19/01/1957	1	1			
Hillier Marie-Claire	29/05/1959	1	1			
Jolly Jean-Claude	20/02/1952	2	1			1
Lacassy Pauline	11/04/1985	1	1			
Lepileur Jean-Paul	13/02/1956	1	1			
Renouard Georges	09/03/1950	3	1	1	1	
Ribeiro Nathalie	18/06/1974	1	1			
Robinet Olivier	21/04/1952	1	1			
Varlet Albert	20/08/1958	1	1			
Cumul		24	20	2	1	1